

Bulletin Municipal

2022 - 2023



Commune de
Hauteluce
Village de Lumière

MAIRIE - 154 rue de la Voûte 73620 HAUTELUCE
04.79.38.80.31 - contact@mairie-hauteluce.fr

TABLER DES MATIÈRES

<i>Éditorial</i>	4
<i>Gouvernance</i>	5
<i>Projets</i>	6
<i>Travaux</i>	9
<i>Urbanisme</i>	13
<i>Tourisme</i>	15
<i>Patrimoine - Culture</i>	17
<i>Enfance - Jeunesse</i>	20
<i>Aînés</i>	21
<i>Projets logements</i>	22
<i>Agriculture</i>	23
<i>Environnement</i>	25
<i>Sécurité</i>	28
<i>Communication</i>	31
<i>Finances</i>	32
<i>Services publics</i>	35
<i>SIVOM des Saisies</i>	36
<i>Arlysère</i>	37
<i>Associations</i>	39
<i>Etat civil</i>	40

- ÉDITORIAL -

4

Madame, Monsieur,
Hauteluciennes, Hauteluciens,

Au nom du conseil municipal, je vous présente tous mes vœux de santé, bonheur et prospérité.

Merci à tous mes collègues pour leur implication chacun selon ses moyens et disponibilités. Ils sont à votre écoute.

Merci à tous les agents de la commune au service de la population.



- Le chantier phare de notre mandat (la descente de la Combe) sera terminé en 2024, si les accords fonciers arrivent rapidement à leurs termes.
- Le chantier de la rénovation du groupe scolaire pourrait commencer en 2024 et 2025. Performance énergétique, accessibilité, mise aux normes ERP (Établissement Recevant du Public), autant d'obligations réglementaires à réaliser sur des périodes d'été très contraintes.
- Nous engageons également un plan pluriannuel de rénovation de l'éclairage public sur toute la commune pour optimiser et sécuriser les installations et obtenir rapidement des économies substantielles d'électricité.
- Les voiries autant en vallée qu'en station souffrent d'un manque de structure engendrant des coûts importants pour leur réfection.
- Enfin, nos projets de constructions de logements sociaux et habitats permanents (zones de l'ancienne Poste et du Crédit Lyonnais) pourraient entrer dans leur phase opérationnelle en 2026.

Les précipitations intenses de la fin d'année ont révélé la puissance de la nature et la fragilité de nos infrastructures routières : Belleville, le Revers, l'Écheru, la route du col du Joly, les Pégières, et surtout Annuit la croix, sans compter les surprises à venir au printemps. Des travaux importants devront être réalisés.

Le pont de l'Infernet est aussi sous surveillance et pourrait nécessiter des travaux de consolidation.

Autant de sujets inquiétants pour la sécurité des accès et d'incertitudes budgétaires pour les années à venir.

Des efforts plus importants sont demandés à tous à travers les impôts locaux, seuls leviers disponibles pour financer ces projets. Sachez que chaque euro collecté est bien utilisé et nous espérons que les partenaires institutionnels (État, Région, Département) seront généreux dans leurs subventions.

Le monde ne tourne pas bien rond et l'avenir peut paraître bien sombre pour certains.

Nous avons beaucoup de chance d'habiter une commune proche de la nature avec des paysages magnifiques, à l'abri de l'insécurité et de la pollution des villes, où chacun peut travailler, où on connaît son voisin, où on prend soin de ses proches.

Je fais le vœu pour cette nouvelle année que nous prenions tous conscience de cette chance et que nous sachions relativiser les petits tracas du quotidien. Un sourire, un bonjour, la vie est belle à Hauteluce.

Belle année 2024 à vous tous.

Xavier DESMARETS, Maire de HAUTELUCE

“UN PESSIMISTE VOIT LA DIFFICULTÉ DANS CHAQUE OPPORTUNITÉ,
UN OPTIMISTE VOIT L'OPPORTUNITÉ DANS CHAQUE DIFFICULTÉ.”

W. CHURCHILL

- GOUVERNANCE -



1. Valérie LAGIER
2. Yannick PICHOL-THIÉVEND
3. Huguette BRAISAZ
4. Estéban LAGIER
5. Naïma KIROUANI
6. Victoire BRAISAZ
7. Bernard BRAGHINI
8. Manuel MOLLARD
9. Guy BRAISAZ
10. Xavier DESMARETS
11. Laurence BOURÉ
12. Jean-Luc COMBAZ
13. Yvan BLANC
14. Jean-Paul CUVEX-COMBAZ

5

Les conseillers "référent secteur" sont vos interlocuteurs privilégiés

- Le Village - La Combe : Guy BRAISAZ
- Entre-Deux-Nants : Valérie LAGIER
- Annuit - Le Tovet : Huguette BRAISAZ
- Les Prés : Victoire BRAISAZ
- Belleville - Le Revers : Estéban LAGIER
- Belleville - Le Joly : Manuel MOLLARD
- Les Combes - les Évettes : Yannick PICHOL-THIÉVEND
- Le Praz - Les Côtes : Jean-Paul CUVEX-COMBAZ
- Le Chozal - Les Pémons : Yvan BLANC
- Les Saisies - Nantailly : Jean-Luc COMBAZ, Naïma KIROUANI, Laurence BOURÉ

Commune : Xavier DESMARETS, Bernard BRAGHINI

- LES PROJETS -

ÉLARGISSEMENT ET SÉCURISATION RD70 - ROUTE DE LA COMBE

6

Cette portion de la RD70 ne garantissait pas un confort d'usage optimal : voirie étroite, présence de débordements de toits, manque de visibilité, difficulté de croisement avec les bus et engins agricoles...Le projet repense l'ensemble des aménagements. Les objectifs à atteindre sont multiples : mise au gabarit de la voirie (6,5 mètres), enfouissement des réseaux secs et humides, modernisation de l'éclairage public, création d'espaces pour la mobilité douce. Pour la partie foncière, des négociations à l'amiable avec les propriétaires des parcelles riveraines aboutissent à la contractualisation de conventions avec la mairie.



Le marché public inclue différents partenaires :

- le Syndicat d'Énergie de la Savoie (SDES) pour la réfection des réseaux secs (électricité)
- la CA d'Arlyère pour les réseaux humides (eau potable et eau usée).

Il comporte trois lots : génie civil, câblage et revêtement de surface, respectivement attribués aux entreprises Martoïa, Serpollet et Colas.

Le marché est divisé en deux tranches :

- une tranche ferme réalisée en 2023 et
- une tranche optionnelle restant à planifier.

Les travaux ont commencé début mai. L'entreprise Martoïa a terrassé en pleine masse (terre et rochers) à partir de la partie aval du chantier (pont Entre-Deux-Nants), en progressant vers l'entrée Est du village. Les deux murs cyclopéens ont été construits successivement.

Le premier mur mesure 57 mètres de long, hauteur maximum de 3,16 mètres pour un volume de 368m³, le second mesure 115 mètres de long avec une hauteur maximum de 3,88 mètres pour un volume de 876m³. Les fouilles ont ensuite été creusées entre les deux extrémités du chantier afin de reprendre les réseaux humides (adduction eau potable, distribution eau potable, eaux usées et eaux pluviales) et enfouir les réseaux secs (ENEDIS et Orange), ainsi que les raccordements aux maisons. Le réseau ENEDIS depuis le nouveau poste de transformation (route des Traverses) a été enfoui. L'assise de la route a été conservée afin de servir de base solide au revêtement. Début novembre, COLAS a posé la grave bitume, c'est la première couche d'enrobé. La maîtrise d'œuvre du chantier est assurée par ETI, en collaboration avec le cabinet géomètre expert GIROD.

La commune de Hauteluce tient à remercier les occupants des maisons riveraines du chantier, pour leur patience et leur compréhension durant l'intervention des entreprises.



L'éclairage public et la pose de l'enrobé définitif interviendront en 2024.

Concernant la tranche optionnelle qui porte sur l'élargissement de la voirie et l'élévation de deux murs jusqu'au rond-point de l'entrée Est du village, aucune date n'est fixée à ce jour. Tout dépend de la conclusion des actuels échanges avec les propriétaires concernés, ainsi que du délai de mise en œuvre de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour l'ensemble de l'emprise du chantier.



Budget travaux :

1 536 754 € HT

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

ÉTAT (DETR) : 95 000 €

CD73 : 356 066 €

- LES PROJETS -

BASE DE LOISIRS DE L'INFERNET

La base de loisirs de l'Infernet est très fréquentée, surtout en été, par la population locale et touristique. Ce site dispose de plusieurs équipements : des jeux pour enfants, terrain de pétanque, terrains de tennis, un parcours santé, un plan d'eau ouvert à la pêche, des espaces pique-nique, une salle polyvalente, des toilettes publiques (notamment accessibles Personne à Mobilité Réduite). Afin d'accroître l'attractivité du site, la commune a engagé des travaux d'aménagement et de rénovation au cours de l'année 2023.



Avec l'appui technique du cabinet/bureau d'étude ATEMIA, les grands principes d'ensemble de la rénovation du site sont définis. Il en découle la réalisation des trois projets suivants :



- Création de 3 boucles balisées pour Vélo à Assistance Électrique (VAE) (vert-10,5 kms, bleu-17,7 kms, noir 28,5 kms). Ces parcours rayonnent à partir de la base de l'Infernet. Ils permettent de s'immerger dans le patrimoine de la commune et de (re)découvrir la beauté des paysages. Les traces GPX sont consultables sur l'application dédiée « On Piste ».
- Restructuration de l'aire de jeux pour enfants et pose de nouveaux modules accessibles selon différents âges et aux normes de sécurité en vigueur. Les services techniques de la commune (un grand merci à toute l'équipe) ont creusé une fosse de 30 cm de profondeur qui accueille le gravier amortissant. Les anciens modules sont retirés et de nouveaux sont scellés dans des massifs béton. Les enfants peuvent profiter du tourniquet et des différentes balançoires ! La pyramide filet de 5 mètres de haut complète l'ensemble. Bien sûr, les enfants demeurent sous la surveillance des adultes.



- Création de la pumptrail : une piste de 180 mètres de long, comportant des sections de 3 mètres de large et accessible a été façonnée. L'objectif est de créer une espace sportif et ludique, intergénérationnel, convivial et familial. La piste est recouverte d'un enrobé éco conçu, de couleur pierre, qui s'intègre parfaitement dans l'environnement. Pour profiter pleinement de cet équipement, le port des équipements de protection est obligatoire (casque, gants...).

PRESTATAIRES :

- **AD PRODUCTION** : signalétique et totem entrée
- **BIKE SOLUTION** et **MAURO TP** : Pumptrail



Budget travaux : 220 000 € HT

DEMANDE DE SUBVENTION :
Etat (Fonds Avenir Montagne) : 80 000 €

CD73 (FDER) : 13 000 €
Région : 28 000 €

- LES PROJETS -

GROUPE SCOLAIRE ACCESSIBILITÉ ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

8

Les différentes études menées par la commune de Hauteluce sur le groupe scolaire ont mis en évidence 3 éléments principaux qui sont à l'origine du lancement du projet :

- Le **groupe scolaire est énergivore**. Il est **classé E**, avec une consommation primaire de 370 Kwh/m²/an. En ce qui concerne le chauffage, il représente à lui tout seul 84% de l'énergie électrique totale consommée, les 8% restant sont du fuel.
- Le **groupe scolaire n'est pas adapté pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)**. L'indice global d'accessibilité du bâtiment (critères DEKRA), tout handicap confondu est de 76%. Cet indice tombe à 60% en ne prenant en compte que les PMR.
- Le **toit du groupe scolaire n'est pas étanche**. Des infiltrations d'eau sont signalées au niveau de la toiture, ainsi que des écoulements dans les salles de classe.

A la suite de ces constats et des contraintes réglementaires, les travaux projetés s'articulent autour de 3 grands axes.

Le premier axe consiste à reprendre l'isolation extérieure des murs et celle du toit. Il s'agit notamment de remplacer les actuelles menuiseries et de poser un complexe isolant performant, conforme à la réglementation thermique, la toiture devant être refaite. L'ensemble du système de ventilation à l'intérieur du groupe scolaire doit être également revu, ainsi que le système de production de chaleur.

Le second axe porte sur l'accessibilité du bâtiment aux PMR. Il s'agit d'insérer un ascenseur allant du niveau 0 (préau) jusqu'au niveau 3 (cantine). L'objectif est de rendre les espaces et les fonctions associées du bâtiment praticables pour un élève ou un adulte souffrant d'un handicap. Cela entraîne la démolition de l'escalier extérieur en colimaçon.

Enfin, le troisième axe porte sur la mise aux normes du bâtiment du point de vue de la sécurité. Cela nécessite d'intégrer dans la projet la tenue au feu de l'ensemble du groupe scolaire et des logements.

De manière induite, le projet s'attache également à augmenter le confort des élèves grâce à une amélioration des espaces intérieurs (bibliothèque, aménagement périscolaire, salle de restauration...). Il comporte également des points qui améliorent les conditions de travail. Par exemple, l'officine (lieu pour chauffer les plats) est déplacée au niveau du palier de l'ascenseur pour faciliter la prise en charge des repas.

Une vue avant et après les travaux permet d'apprécier la façade Nord dépourvue de l'escalier ainsi que du positionnement de l'ascenseur, situé juste derrière la camionnette blanche.



Vue de la façade nord du groupe scolaire, avant les travaux.



Vue de la façade nord, après les travaux. L'escalier en colimaçon est détruit, l'ascenseur relie les différents niveaux.

Budget travaux :

2 153 730 € HT

DEMANDE DE SUBVENTION :

État (DETR), Fonds verts, Région, CD73, SDES : dossier en cours d'instruction

- LES TRAVAUX -

LES TRAVAUX RÉALISÉS

9

ENROBÉS

De nombreux chantiers de voirie ont eu lieu sur le commune ces 2 dernières années : Hameau de Belleville, la Chaudanne, Route de la Portettaz, Entre-deux-Nants, Chemin sous Annuit... Mais également l'amélioration / création de parking : Parking des Girolles, Parking du Col...

Coût des travaux

793 876 € ttc



MARQUAGE AU SOL

La pose de la signalisation routière verticale et horizontale, notamment les feux de circulation, panneaux et marquages au sol, doit être réalisée par le gestionnaire de la voirie sur laquelle la signalisation est implantée. Chaque année, une partie du marquage au sol (voirie, parking...) est réalisée.

Coût du marquage

51 802 € ttc

ENTRETIEN PISTES AGROPASTORALES

Essentiels à l'agriculture en saison estivale, les pistes et chemins agropastoraux nécessitent chaque année des travaux d'entretien (environ 215h en 2023 effectuées par les Services Techniques), des travaux de plus grande ampleur peuvent également être nécessaires.

Services Techniques

215 h



TOITURE SAINT SAUVEUR

La chapelle de Saint Sauveur, propriété de la commune, nécessitait des travaux de toiture. Wilson Lagier, entrepreneur de la commune en menuiserie et charpente, a réalisé l'été 2023, les travaux de rénovation du clocheton et de la toiture de Saint Sauveur.

Coût des travaux

46 793 € ttc

EAUX PLUVIALES

La compétence « gestion eaux pluviales urbaines » est exercée par la commune dans le cadre d'une convention de délégation de compétence avec la Communauté d'Agglomération Arlysère.

A ce titre, divers travaux ont été entrepris durant l'année 2023.

NANTAILLY

Coût des travaux

297 267 € ttc



BELLEVILLE

Coût des travaux

119 154 € ttc



- LES TRAVAUX -

LES TRAVAUX RÉALISÉS

10

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Lumière sur l'éclairage public

En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente en moyenne 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales (étude de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie - 2017).

La rénovation du parc d'éclairage public est toujours en cours, afin de diminuer les nuisances lumineuses et les consommations électriques sans négliger la qualité du service rendu.

Sur ce poste : 100 000 € par an pendant 5 ans sont prévus au budget.

Rénovations réalisées : luminaires route contournement village, route d'Hauteluze vers le Praz, rue du Mirantin, rue de la Traie et Parking de la Légette, cheminement piétons, travaux provisoires avenue des J.O..

Coût des travaux

95 545 € ttc



AUBERGE CHEZ GAYLORD

Des travaux extérieurs nécessaires, voir impératifs, ont été réalisés sur le bâtiment communal de l'auberge - Chez Gaylord.

Automne 2022 : L'escalier d'accès depuis la rue et deux dalles extérieures ont été repris, l'étanchéité et la réparation des réseaux eaux usées et eaux pluviales étaient urgents.

Printemps 2023 : changement des huisseries pour une meilleure isolation et gagner en efficacité énergétique.

Coût des travaux

38 804 € ttc



FLOTTE VÉHICULES COMMUNALE

La flotte de véhicules devenant vieillissante, nous avons dû procéder à des remplacements.

De nouveaux engins pour optimiser le déneigement et les travaux en tout genre, des véhicules pour nos équipes afin de faciliter leur travail de tous les jours.

Ces nouveaux véhicules représentent un investissement pour la collectivité, mais néanmoins, nous sommes convaincus que cela en vaut la peine et est nécessaire pour garantir une qualité de service optimale à nos administrés et assurer un environnement de travail plus sécurisé et confortable pour nos équipes.



Services techniques : des agents soucieux de notre territoire

Souvent nous vous parlons de nos agents des Services Techniques pour leur engagement pour la commune et leurs interventions durant les fêtes et événements. Cependant le service technique ne se réduit pas uniquement à ça...

Du fleurissement au déneigement, en passant par les travaux et l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie... leur travail est essentiel pour le bon fonctionnement de notre belle commune. Leurs compétences et leur dévouement sont une véritable richesse pour notre village territoire, et nous sommes fiers de pouvoir compter sur eux pour maintenir notre environnement de vie agréable, accueillant et sécuritaire. Leurs interventions sont nombreuses et variées, toujours effectuées avec professionnalisme et efficacité. Nous tenons à leur exprimer toute notre gratitude pour leur engagement et leur contribution au bien vivre à Hauteluze.

- LES TRAVAUX -

RÈGLEMENT DE VOIRIE

Au fil du temps, il a été constaté que les administrés, habitants permanents et secondaires, particuliers, commerces et entreprises ont occupé le domaine public sans en avoir l'autorisation préalable.

Les raisons varient, allant des croyances selon lesquelles le domaine public appartient à tous sans restriction, ou qu'il leur appartient en raison du paiement de taxes locales, jusqu'à la conviction que l'obtention d'un permis de construire leur donne le droit d'occuper l'espace public sans autorisation préalable.

Ces comportements ont des conséquences négatives sur le fonctionnement des services municipaux et l'état de nos chaussées et parkings. Ils créent également des inégalités notoires.

Il est important de rappeler que l'occupation du domaine public sans autorisation est interdite.

Partant de ce constat, la commune a souhaité adopter un règlement de voirie qui est applicable depuis le 01/09/2023.

Celui-ci vise à réglementer les interventions et travaux réalisés sur les voies et espaces publics communaux (au sol, en sous-sol ou en aérien). Il traite et mentionne également les droits et obligations des riverains.

Toute intervention sur domaine public nécessite des demandes préalables :

Règlement de voirie et CERFA disponibles sur : www.mairie-hauteluce.fr

- DT/DICT pour connaître l'existence des canalisations et ouvrages occupant le sous-sol
- Ouverture de chantier
- Autorisation de travaux – 2 types :
 - Les permis de stationnement - occupations en surface, sans ancrage dans le sol : pour les chantiers de construction ou de déconstruction, les échafaudages, les grues, les bennes, les camions et engins de chantiers ...
 - Les permissions de voirie - autorisations d'ouvrages implantés dans le sous-sol notamment : canalisations et ouvrages souterrains, occupations aériennes et sur façades de câbles...

Un défaut d'autorisation ou une irrégularité au règlement est passible de pénalités et de poursuites.

PONTS DIAGNOSTICS

Les ponts sont essentiels au fonctionnement des territoires mais il s'agit d'un patrimoine vieillissant qui peut être fragilisé. Pour rester en bonne santé, un ouvrage a besoin d'actions de surveillance et d'entretiens réguliers. (Source CEREMA).

Un diagnostic a été décidé sur neuf ponts de la commune :

ROUTE DE LA PORTETTAZ

- Pont de Saint Jean/ Nant du Chozal
- Pont/Ruisseau des Fonds
- Pont/Ruisseau des Maisons
- Pont/Ruisseau du Crêt
- Pont/Ruisseau de la Ravire
- Pont/Ruisseau des Côtes

ROUTE DU MOULIN D'ANNUIT

- Buse/ Ruisseau Arpettaz

ROUTE DU REVERS

- Pont de l'Infernet/Ruisseau du Dorinet :
une surveillance de l'ouvrage va être mise en place. En fonction des résultats de l'étude, les travaux nécessaires seront missionnés.

IMPASSE DE LA PAT

- Pont de Belleville/Ruisseau des Aiguilles

IMPORTANT : Suite aux intempéries et crues de fin 2023, le pont à Annuit (sur route de Belleville) a été considérablement fragilisé. Dès que les diagnostics techniques seront effectués des travaux vont être opérés en priorité sur cet ouvrage.

A noter : Un dossier de demande de reconnaissance en catastrophe naturelle a été déposé pour l'ensemble des dégâts constatés.



- LES TRAVAUX -

DÉNEIGEMENT

12

« La compétence déneigement des communes ainsi que les missions de police du Maire sont d'assurer la sûreté et la commodité du passage sur les voies publiques »
Le Conseil départemental gère les routes départementales soit la D70 et la D218B.



Indispensables zones de stockage de neige

Lors de chutes de neige, la priorité est donnée au déneigement des axes principaux de circulation.

Pour accélérer les opérations, la neige est provisoirement poussée en tas par les engins puis évacuée progressivement par camions jusqu'à des décharges à neige situées :

- Hauteluce village : 2 zones à l'entrée Est rue de la Voûte et au Chozal (zone privée sous convention)
- Les Saisies : 3 zones : entrées de station Beaufortain et Val d'Arly et sur le secteur de la Forêt (commune de Villard).

Les zones de stockage temporaires en « tas » se situent à des points stratégiques, faciles d'accès, généralement sur le domaine public, plus rarement sur le domaine privé (convention avec le propriétaire). La neige y est accumulée pour une durée très courte (maximum de 96h), sauf si un nouvel épisode neigeux vient perturber l'action des engins de déblaiement.

Ces aires de stockage temporaires, indispensables jusque-là dans les plans de déneigement, se réduisent progressivement en raison de la densification de l'urbanisation ou d'aménagements urbains.

Il est difficile de trouver une alternative en zone urbaine, à proximité immédiate de véhicules en stationnement, mais aussi en limite d'utilisation de la fraise à neige où projeter la neige est impossible. Charger la neige en continu avec la même machine à l'image d'une moissonneuse batteuse dans un champ de céréales, comme on peut le voir au Canada, nécessite un nombre important de camions et une largeur de voie appropriée.

La durée de rotation d'un camion chargé de neige dans le village ou au centre station peut atteindre 20 minutes - trajet décharge, déversement de la benne et retour sur zone de chargement.

En fermant la voie à la circulation, 15 à 20 camions seraient nécessaires devant chaque fraise à neige pour une utilisation sans interruption. De par son coût et son encombrement, cette solution est peu envisageable aujourd'hui.

L'évacuation de la neige implique donc des zones de stockage ultime : les décharges à neige.

Relativement discrètes lorsque des chutes de neige recouvrent régulièrement l'amoncellement, elles ont l'inconvénient de se teinter de noir dès que la hausse des températures fait fondre la surface. La poussière accumulée, les débris et déchets abandonnés sur la voirie pris par les engins de déneigement apparaissent alors progressivement. Les agents techniques municipaux retirent régulièrement les déchets mêlés à la neige.

- L'URBANISME -

2022



41 PERMIS DE CONSTRUIRE

28 accordés / 2 annulés / 11 refusés ou rejetés

31 DÉCLARATIONS PRÉALABLES

12 accordées / 4 annulées / 15 refusées ou rejetées

CERTIFICATS D'URBANISME

162

PERMIS D'AMÉNAGER

4

3 accordés / 1 en attente décision

2023



35 PERMIS DE CONSTRUIRE

13 accordés / 2 annulés / 7 refusés ou rejetés

13 en attente de décision

46 DÉCLARATIONS PRÉALABLES

24 accordées / 1 annulées / 15 refusées ou rejetées

5 en attente de décision / 1 instruit par le Préfet

CERTIFICATS D'URBANISME

153

PERMIS D'AMÉNAGER

0

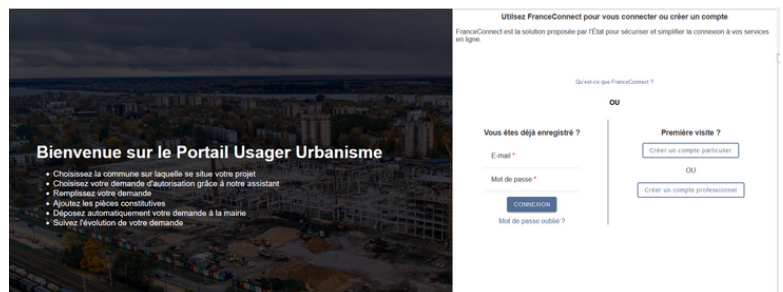
DÉPÔT PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez choisir de déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, permis de démolir...) par voie électronique pour la réalisation de vos travaux.

Sur le nouveau service en ligne :

<https://sve.sirap.fr/#/073154/>

Vous avez toujours la possibilité de déposer votre dossier en version papier directement à la mairie.



PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 22/09/2021. Après quelques mois d'application, il s'est avéré nécessaire de lancer deux procédures distinctes de modification simplifiée.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 :

Approuvée par délibération du 31/03/2023

- Apport de compléments au rapport de présentation au sujet de l'eau, de l'assainissement et de la consommation foncière,
- Modifications ou précisions du règlement
- Précisions concernant les OAP
- Rectification des documents graphiques - zonage

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 :

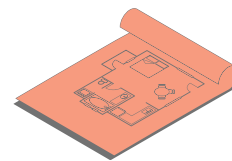
Approuvée le 03/01/2023

Cette modification simplifiée concerne la création d'un secteur naturel dans lequel les constructions agricoles sont autorisées.

Plusieurs évolutions du Plan Local d'Urbanisme sont actuellement à l'étude, portant notamment sur l'aménagement du Col des Saisies, des demandes relatives à l'identification du bâti, des adaptations mineures du zonage, le projet de construction aux Challiers.

- L'URBANISME -

CHANGEMENT DE DESTINATION



14

Dans le code de l'urbanisme, il existe 5 types de destinations qui se décomposent en sous-destinations :

- Exploitation agricole et forestière
- Habitation : logement, hébergement
- Commerce et activités de service : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services, hôtels, autres hébergements touristiques
- Équipements d'intérêt collectif et services publics : locaux des administrations publiques, établissement d'enseignement, équipements sportifs, lieux de culte, autres ERP
- Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire : industrie, entrepôt, bureau, centre de congrès

Il y a changement de destination :

- Lorsque vous passez d'une destination à une autre destination, par exemple d'une habitation à un commerce,
- Ou lorsque vous passez d'une sous-destination à une autre sous-destination, par exemple d'un logement à un hébergement.

Pour obtenir l'autorisation de faire un changement de destination, vous devez déposer en mairie une déclaration préalable de travaux (DP) ou une demande de permis de construire :

- Permis de construire si modification de la façade et/ou de la structure porteuse
- Déclaration préalable si pas de modification de la façade ou de la structure porteuse

Vous souhaitez transformer votre habitat en créant une nouvelle pièce d'habitation ?

Vous devez déposer à la mairie une déclaration préalable de travaux.

Attention le Plan Local d'Urbanisme de la commune limite certains changements de destination.



LES CONTENTIEUX



Le recours contentieux permet à tout contribuable, particulier ou entreprise, de contester une décision émanant de l'autorité administrative en portant une requête auprès du tribunal administratif. Le recours contentieux se distingue des recours gracieux et hiérarchiques qui sont, eux, déposés directement auprès de l'administration. Le recours contentieux est constitué de différents types de recours administratifs :

- un acte individuel, un document d'urbanisme de caractère général où l'administration est attaquée :

Demande d'annulation d'un permis de construire, demande de réparation pour le préjudice subi du fait du retard consécutif à un premier refus annulé par le juge administratif

- Une situation irrégulière dans le cadre d'une construction où l'administration poursuit les auteurs de l'infraction :

Suite à un constat d'infraction, les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou autres personnes responsables de l'exécution des dits travaux, sont poursuivis devant le juge pénal. Les infractions étant essentiellement des délits sont jugées par le tribunal correctionnel.

- Un conflit avec une personne étrangère à l'administration à l'occasion d'un projet de construction où l'administration est étrangère au litige :

Litige entre le bénéficiaire du permis et son architecte ou son constructeur, litige entre voisins (permis de construire délivré sous réserve du droit des tiers)

Le contentieux de l'urbanisme est un poste qui pèse lourd dans la vie de la collectivité en termes de temps, d'énergie, et d'argent. Pour les porteurs de projets, il a pour effet de les retarder, mais entraîne également des frais de procédure non négligeables.

La commune est engagée actuellement dans plusieurs procédures contentieuses découlant de travaux réalisés non conformes au permis de construire, de travaux réalisés sans autorisation, de recours de tiers à l'encontre de permis de construire délivrés, de recours de pétitionnaires contre une demande de permis de construire refusée, de recours de tiers contre le Plan Local d'Urbanisme.

32 300 €

COÛT POUR LA COLLECTIVITÉ
POUR 2022-2023

A ces honoraires, peuvent se rajouter, suivant l'issue des procédures, des indemnités à régler au pétitionnaire (2000 euros en 2022).

Lorsque la commune obtient gain de cause au terme de la procédure, des indemnités peuvent également lui être versées. Les procédures sont longues et les jugements interviennent souvent plusieurs années après le point de départ du contentieux.

- TOURISME -

DÉLÉGATION DE SERVICE À LA SAEM



RAPPEL DE LA SITUATION ANTÉRIEURE

Les communes de Hauteluce, Crest-Voland et Villard-sur-Doron sont membres du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) des Saisies créé, par arrêté préfectoral en date du 28 juin 1961.

Les communes de Hauteluce et de Villard-sur-Doron ont transféré au SIVOM des Saisies la compétence liée à la promotion du tourisme (dont la gestion de l'office du tourisme) comme l'exploitation de certaines des installations touristiques et de loisirs dans le périmètre de la station des Saisies.

Une partie des compétences du SIVOM des Saisies a été déléguée, par un contrat de délégation de service public (DSP), à la SAEM (société anonyme d'économie mixte) Les Saisies Villages Tourisme.

Le périmètre d'intervention du SIVOM des Saisies ne se confondait donc pas avec les limites communales de ses Communes membres.

En pratique, ce constat expliquait pourquoi les communes de Hauteluce et de Villard-sur-Doron avaient la responsabilité de deux bureaux d'information touristique (BIT) situés, pour l'un d'entre eux, au centre du village de Hauteluce et, pour l'autre, sur le lieu-dit « Bisanne 1500 » sur la commune de Villard-sur-Doron.

Cette situation, issue d'une organisation ancienne, tendait à devenir obsolète. Par ailleurs, les périmètres devenaient incohérents entre celui du domaine skiable de la SPL (Société Publique Locale) Domaines skiables Les Saisies, et la gestion du tourisme sur le territoire.

ÉVOLUTION MISE EN OEUVRE

Par délibérations des conseils municipaux en décembre 2022, et par arrêté préfectoral du 30 décembre 2022, les statuts du SIVOM des Saisies ont été modifiés en conséquence.

Cette évolution s'est traduite par une extension du périmètre du SIVOM des Saisies, pour les compétences touristiques concernant ces deux communes, à l'entièreté de leurs limites communales.

Dans la continuité, le SIVOM des Saisies a passé un avenant à la délégation de service public le liant à la SAEM, confiant la gestion du service tourisme des secteurs du Village de Hauteluce et de Bisanne 1500 à cette dernière.

LES BIENFAITS ATTENDUS - CE QUI CHANGE

Il est attendu de cette évolution de gagner en professionnalisme dans la gestion du service tourisme sur le village de Hauteluce, de réaliser des économies d'échelles, et d'accroître les synergies avec la station des Saisies.

La SAEM Les Saisies Villages Tourisme en prenant en charge le pilotage du BIT d'Hauteluce, pilotera l'ensemble des animations et des événementiels, l'organisation des pots d'accueil, la gestion des marchés d'hiver et d'été, le relais de l'information touristique auprès des visiteurs.

L'ensemble des temps forts du village sera relayé sur les réseaux sociaux comme sur le site internet des Saisies.

La SAEM assurera la transmission des informations auprès des commerçants et fera le lien avec ceux-ci pour l'ensemble des sujets liés à l'animation et la promotion du village.

La SAEM pilotera la gestion et les visites de l'écomusée toute l'année, avec une ouverture 7j/7 pendant les vacances scolaires d'hiver.

Les élus de Hauteluce restent néanmoins associés dans la mise en œuvre des actions touristiques et de la promotion du village de Hauteluce.

- TOURISME -

LOUEURS DE MEUBLÉ

16

DÉCLARATION MEUBLÉ DE TOURISME

La Déclaration de meublés de tourisme est obligatoire auprès de la mairie.

Depuis 2009, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du Code du Tourisme, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé.

Cette obligation existe également pour les chambres d'hôtes.

Déclaration à effectuer en mairie ou sur www.declaloc.fr

Indépendamment, le classement des meublés de tourisme est volontaire, il comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles et il est valable 5 ans, période à l'issue de laquelle le loueur doit effectuer une nouvelle demande de classement s'il souhaite que son hébergement continue de bénéficier d'un classement.

DÉCLARATION PRÉALABLE D'ACTIVITÉ D'HÉBERGEMENT

MEUBLÉS DE TOURISME & CHAMBRES D'HÔTES

Saisissez le code postal ou le nom de la commune où est situé l'hébergement que vous souhaitez déclarer

Ex : Béziers ou 34230
73620
Hauteluce (73620) DÉCLARER

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES
N° 14004704
DÉCLARATION EN MAIRIE DES MEUBLÉS DE TOURISME
La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée en application des articles L. 324-1-1 I et D. 324-1-1 du code du tourisme.
A - IDENTIFICATION DU MEUBLÉ DE TOURISME
NOM COMMERCIAL DU LOGEMENT (facultatif):

RÈGLEMENTATION SÉCURITÉ



Il est rappelé qu'un meublé, classé ou non, qui dépasse une capacité de 15 personnes est soumis au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique des Établissements Recevant du Public (ERP) ainsi qu'aux normes Personne à Mobilité Réduite (PMR).

Par conséquent, les hébergeurs dont le meublé peut accueillir plus de 15 personnes ont l'obligation de constituer un dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique ainsi que les normes d'accueil PMR. Les hébergeurs concernés sont invités à régulariser leur situation. La mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur les démarches à effectuer.

TAXE DE SÉJOUR : Ce qui change

Les recettes de cette taxe, qui est réglée par le vacancier, permettent aux collectivités locales de disposer de ressources complémentaires pour développer l'offre touristique sur leurs territoires.

A partir de l'hiver 2023/2024, c'est le SIVOM des Saisies qui percevra cette taxe pour l'ensemble de la commune de Hauteluce (et de Villard-sur-Doron également).

La plateforme « taxe de séjour » est désormais en place au SIVOM pour permettre aux hébergeurs de déclarer et reverser la taxe de séjour. Une information est progressivement déployée par le SIVOM des Saisies.

ATTENTION, à compter du 1er janvier 2024, les tarifs de cette taxe évoluent.



Plus de renseignements : www.sivom-lesaisies.com ; (0)4 79 38 90 26

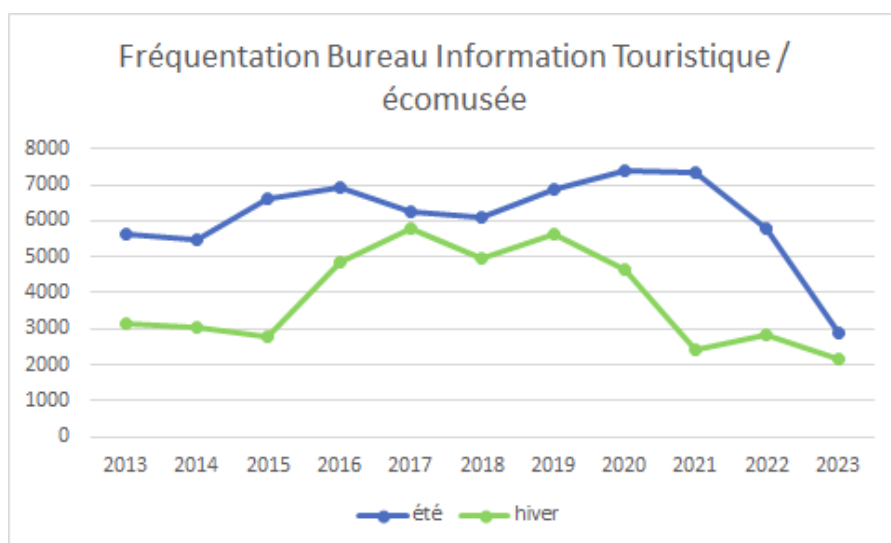
- PATRIMOINE - CULTURE - ÉCOMUSÉE

L'écomusée de la commune reste un lieu important qui permet de mettre en valeur son riche patrimoine. Même si l'accueil est assuré par la SAEM, il demeure géré directement par la commune et est entretenu avec beaucoup de soin.

Les visiteurs peuvent découvrir des expositions temporaires et permanentes qui mettent en lumière l'histoire de la région, ses traditions et son artisanat local.

Les élus et des bénévoles travaillent ensemble pour améliorer continuellement l'expérience des visiteurs. Chacun est invité à contribuer à la préservation de ce riche patrimoine : en faisant des dons ou prêts d'objets ou en donnant de leur temps au développement de l'écomusée.

Les portes restent ouvertes pour accueillir tous ceux qui souhaitent découvrir ou redécouvrir la richesse culturelle de la commune.



BIBLIOTHÈQUE

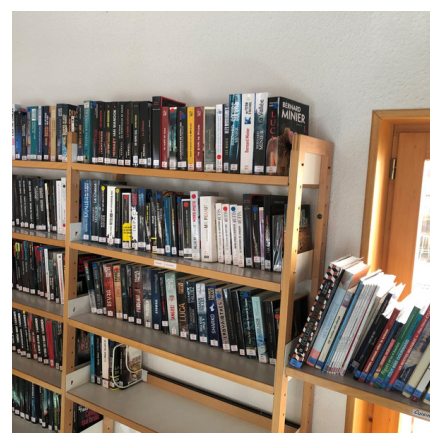
La bibliothèque, en gestion partagée avec Arlysère, permet le développement de la lecture publique et offre un service de proximité grâce à un fort maillage territorial. Les bibliothèques du Beaufortain forment un réseau permettant à chacun d'emprunter dans chaque commune avec une même carte de lecteur.

Les bénévoles de la bibliothèque de Hauteluce sont des personnes passionnées qui sont à l'écoute des besoins des lecteurs et qui s'investissent pleinement pour assurer les permanences régulières et le bon fonctionnement de la bibliothèque. Les classes de l'école y accèdent périodiquement.

Ils sont présents pour aider les usagers à trouver les livres recherchés, prodiguer des conseils de lecture et accompagner la découverte du monde de la littérature.

Grâce à leur dévouement et leur engagement, la bibliothèque est devenue un lieu de rencontre et de partage pour tous les résidents de la commune.

Les bénévoles sont une véritable richesse pour la bibliothèque et contribuent grandement à son succès.



189

NOMBRE D'ADHÉRENTS

- PATRIMOINE - CULTURE -

VILLAGE FLEURI

18

Label national de la qualité de vie

Présent depuis plus de 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » rassemble 4 785 communes labellisées sur tout le territoire français en 2023, dont 278 "4 Fleurs".



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Il récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur cadre de vie.

La période de sécheresse estivale en 2022 ponctuée par des arrêtés limitant ou interdisant les arrosages a eu des conséquences sur la manière de gérer le fleurissement.

La commune repense sa stratégie de fleurissement pour répondre aux exigences climatiques. Les habitants sont également encouragés à participer à cette démarche en adoptant des pratiques écoresponsables, comme la récupération d'eau de pluie ou l'utilisation de paillis pour limiter l'évaporation. Grâce à ces efforts, la commune présentera un dossier de renouvellement 1 fleur.



CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES VILLES, VILLAGES ET MAISONS FLEURIS LAURÉATS 2023

Propriété fleurie :

Nicolas MOLLIER

Balcon ou terrasse fleuri :

Annie et André BICH

Habitation avec décor floral :

Valentine BRAISAZ

Hébergement labellisé :

Evelyne BRAISAZ - chambres d'hôtes Chez la Nène

CONCOURS COMMUNAL MAISONS, BALCONS ET COMMERCE FLEURIS LAURÉATS 2023

Hôtels - Restaurants :

Le Véry, La Ferme du Chozal, Les Arcades, Chez Gaylord, Bistrot des Alpagnes, Sushi Shop

Jardins fleuris :

Valérie BRAISAZ

Balcons, Terrasses, fenêtres :

Edith et Dominique BAPTENDIER, Odile BOCHET, Jean-Jacques CIANO, Laura et Cédric VIGNON

Fermes :

GAEC Chamiot-Clerc, GAEC des Liaudes, GAEC les Plans de Belleville, GAEC du Tovet

Chalets traditionnels :

Marjorie BARNASSON, Annie et André BICH, Maryse DUC, Maurice GUIGUOZ, Nicolas MOLLIER

Gîtes :

Mireille CANOVA

Entreprises :

Wilson LAGIER, OT des Saisies

Greniers :

Evelyne BRAISAZ

Coup de cœur :
Valentine BRAISAZ



Nous renouvelons un GRAND MERCI à ceux qui entretiennent, qui embellissent, qui égayent notre commune. C'est tellement beau et joyeux !

- PATRIMOINE - CULTURE -

ACCESSIBILITÉ DE L'ÉGLISE DE HAUTELUCE

L'église Saint-Jacques-d'Assyrie de Hauteluce est un bâtiment classé aux Monuments Historiques depuis 1943 représentant un joyau pour la commune. Cependant les personnes à mobilité réduite (PMR) ne peuvent y accéder en autonomie.

La commune s'était engagée à étudier la faisabilité de rendre ce bâtiment accessible. Des scénarios différents en vue de l'accessibilité ont été explorés. Trois hypothèses ont été examinées en partant du parvis, pour 3 entrées alternatives dans l'église :

- 1- ouest par l'entrée principale ;
- 2- au nord par l'arrière en créant une ouverture,
- 3- au sud par la petite porte latérale, en longeant le bâtiment côté rue de la voûte

Ces trois différentes hypothèses entraînent des travaux de gros œuvre très importants impactant le bâtiment classé, et un coût élevé. De plus, l'accès au parvis n'est pas résolu.

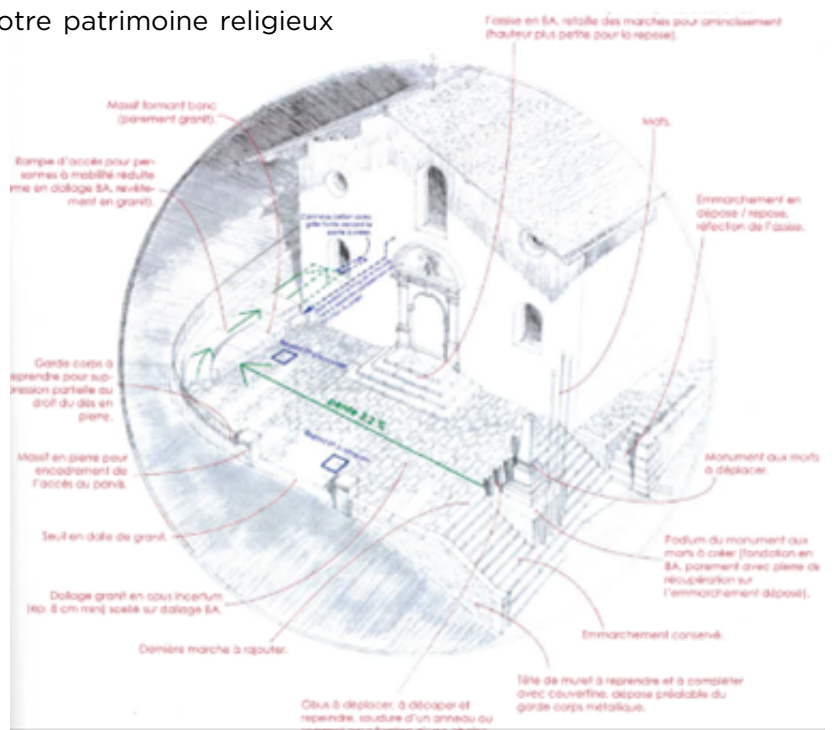
Une dernière option visait à intégrer un monte-personne côté sud, pour un accès depuis la rue de la voûte. Néanmoins des contraintes réglementaires nécessitent des travaux et équipements volumineux qui dénatureraient le bâtiment.

Par ailleurs, le service des ABF (Architectes des bâtiments de France) s'est prononcé défavorablement à une option impactant le bâtiment côté rue de la voûte ou en façade ouest – entrée principale.

Malgré les efforts de l'équipe en charge de l'accessibilité, il est apparu que les contraintes techniques, financières et architecturales de l'église de Hauteluce sont trop importantes pour permettre une mise en conformité satisfaisante. Cependant, nous ne perdons pas espoir et continuerons de chercher des solutions alternatives et adaptées pour améliorer l'accessibilité de notre patrimoine religieux et culturel.



Exemple d'équipement présenté par des prestataires, pour un accès depuis la rue de la Voûte, option écartée.



Hypothèse d'un accès depuis le côté Nord, nécessitant travaux lourds dont le déplacement du Monument aux morts. Option non retenue.

- ENFANCE - JEUNESSE - ÉCOLE

20 La rentrée 2023-2024...

En septembre 2023, 60 élèves ont fait leur rentrée dans notre école ; en début d'hiver 9 enfants saisonniers ont complété les effectifs.

maternelles



20 élèves

Françoise Duc Jacquet
et Loïs May

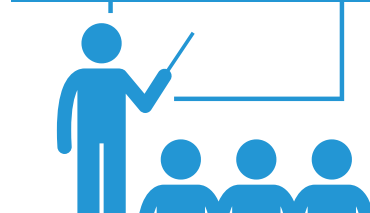
CP - CE1



18 élèves

Floriane Magnenot
et Loïs May

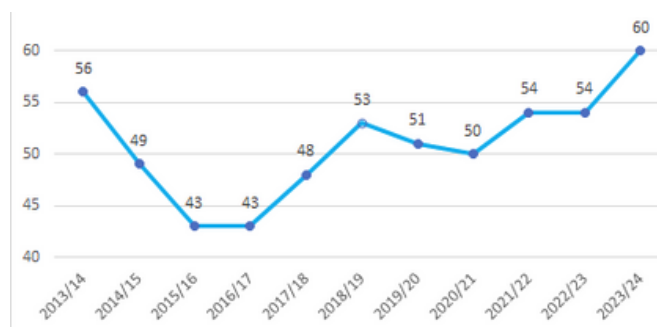
CE2 - CM1 - CM2



22 élèves

Dominique Chamiot Maitral

Évolution des effectifs



Participation fonctionnement

La participation financière de la municipalité à l'école pour l'année scolaire 2023/2024 se décompose ainsi :

- 320 € par classe : 3 classes = 960 €
- 42 € par élève : 65 élèves = 2 730 €

Le budget a été calculé sur la base de 5 saisonniers annoncés

La commune soutient financièrement le projet de classe de découverte à hauteur de 10 440 €. (58 élèves concernés)

Services scolaire et périscolaire

Les éléments présentés sont basés sur l'année scolaire 2022/2023 pour 57 élèves.

	Dépenses	Part familles	Subvention état	Reste à charge commune
Restaurant scolaire	96 067 €	23 437 €	5 592 €	67 038 €
Périscolaire	6 739 €	853 €	/	5 886 €

2 126 €

reste à charge par élève pour l'année scolaire 2022-2023

2 126 € par élève est le reste à charge de la commune pour l'année scolaire 2022-2023. Ce coût comprend les services restauration scolaire, périscolaire et accompagnement transport scolaire, ainsi que les frais de personnel, hors travaux, fournitures matériels, et eau, électricité.

Dépenses	
Objet	Montant
Cantine - dépenses	96 067 €
Fourniture repas	36 622 €
Location véhicule	11 808 €
Carburant	583 €
Frais de personnel	47 054 €
Autres dépenses générales et divers : non chiffré	-
Périscolaire : charges de personnel	6 739 €
Entretien locaux : charges de personnel	12 271 €
Accompagnement transport scolaire : charges de personnel	13 584 €
ATSEM : charges de personnel	22 408 €
Travaux, fournitures matériel	non chiffré
Recettes	
CANTINE	23 438 €
CANTINE SUBV ETAT	5 592 €
PERISCOLAIRE	853 €
Coût global	
	121 187 €
Nombre d'élèves	57
COÛT PAR ELEVE	2 126 €

- AINÉS -

COMMUNE

Repas des aînés

C'est un événement très attendu de l'année, car il permet de rassembler les seniors de la commune (à partir de 65 ans) dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Les organisateurs mettent tout en œuvre pour garantir la réussite de cette journée, en proposant un menu savoureux préparé par un chef local talentueux et en offrant des animations variées pour divertir les convives.

Les élus locaux participent également à cette rencontre annuelle, qui favorise les échanges entre générations et renforce le lien social. Tout le monde repart avec de beaux souvenirs et l'envie de se retrouver l'année suivante.

Colis des aînés

Les aînés de 75 ans et plus, qui n'ont pu goûter aux délices du repas organisé par la municipalité reçoivent un colis de fin d'année, rempli de mets savoureux issus de producteurs locaux et d'autres surprises pour égayer les festivités.

Les hauteluciens pensionnaires en maison de retraite - EHPAD, ne sont également pas oubliés, avec la livraison d'un colis confectionné par Yves Rocher Albertville et des chocolats.

En fin d'année, une boîte de chocolat est offerte à tous les seniors de la commune

Que ces présents soient un baume de joie et de réconfort pour tous les heureux bénéficiaires.

Belote

Tous les mardis après-midi, ils sont nombreux à se réunir à la salle du Rocher pour jouer à la belote. L'occasion de taper le carton, et de partager un moment convivial.

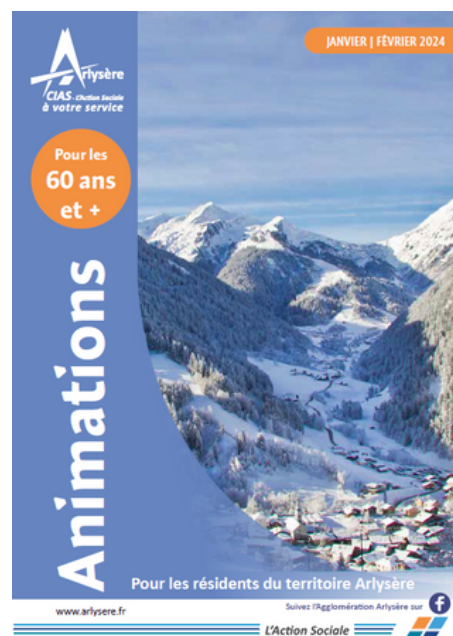
L'atmosphère est chaleureuse et détendue, propice aux échanges et aux rires. Certains apportent même des gâteaux faits maison pour partager avec les autres joueurs. C'est une véritable institution dans le village, qui témoigne de l'importance de la convivialité et de l'amitié dans cette communauté.



ARLYSÈRE

Le service "Animations 60 ans et plus" d'Arlysère propose des animations tout au long de l'année.

Ces animations sont une occasion pour se divertir, rencontrer d'autres personnes et découvrir de nouvelles activités. Elles permettent également de favoriser le lien social et de lutter contre l'isolement. Les partenaires culturels et institutionnels mettent tout en œuvre pour offrir des animations de qualité adaptées aux goûts et aux besoins des seniors. Les sorties culturelles sont également un moyen de valoriser le patrimoine local et de sensibiliser les personnes âgées à la richesse culturelle de leur région. Les animations proposées par Arlysère ainsi que les autres partenaires locaux comme l'Association d'Animation du Beaufortain sont accessibles à tous les seniors du territoire.



- PROJETS LOGEMENTS - À DESTINATION DE LA POPULATION PERMANENTE

La commune de Hauteluce étudie la possibilité de faire émerger une opération immobilière sur deux sites. Il s'agit de produire des logements dont la vocation est d'être la résidence principale pour la population permanente :

- **BÂTIMENT SECTEUR DE L'ANCIEN CENTRE VACANCES DU CRÉDIT LYONNAIS :**

La modification simplifiée du PLU de la commune, en date du 31 mars 2023, entérine la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) : le principe d'aménagement et ses objectifs sont clairement définis sur ce secteur.

Le PLU prévoit la réalisation au minimum de 17 logements (R+1 +combles) ainsi que la rénovation du bâti déjà existant. La volonté de la commune étant d'étoffer l'offre et la typologie de logements pour la population (du T2 au T5)

Aujourd'hui, les études sont en cours pour évaluer différents scénarios permettant d'intégrer le coût d'acquisition de la parcelle auprès du Crédit Lyonnais et d'élaborer un programme immobilier conforme aux orientations du PLU.



- **BÂTIMENT DE L'ANCIENNE POSTE :**

Les négociations entre la commune de Hauteluce et la Poste Immobilier (gestion du patrimoine de l'opérateur) ont abouti à un consensus concernant l'acquisition de ce bâtiment par la commune. Bien que désaffecté, ce bâtiment héberge encore un local de 40 m² occupé par Orange. Il abrite des équipements du réseau téléphonique de la commune. Des études sont actuellement en cours afin d'étudier plus en avant ce projet.

CONVENTION POUR LE LOGEMENT DES SAISONNIERS

Dans le cadre de la loi Montagne II, les communes de Hauteluce et Villard sur Doron ont signé en 2019 une convention multipartite avec l'Etat, Arlysère et Action Logement.

Les objectifs de cette convention étant de faciliter l'émergence de solutions afin de créer de nouveaux logements, tout en affinant le diagnostic (attentes des travailleurs saisonniers, attentes des employeurs qualité des logements...) sur le territoire concerné.



Commune de
Hauteluce
Village de Lumière



Villard
sur Doron
Bisance 1500



UNE AGGLO
à votre service

ActionLogement

La durée de cette convention était de 3 ans (prorogée à 4 ans par le Préfet suite à la crise Covid). En 2024, il revient au SIVOM des Saisies de réaliser un bilan des actions engagées, en vue de la signature d'une nouvelle convention en 2024 selon les 4 indicateurs retenus :

- évolution du nombre de lits réservés aux travailleurs saisonniers,
- taux d'occupation des logements dédiés aux travailleurs saisonniers,
- retour qualitatif des employeurs de saisonniers sur l'accès au logement,
- retour qualitatif des membres du comité de pilotage.

les
saisies
SIVOM

Le logement pour les travailleurs saisonniers est un enjeu majeur pour le territoire. Les difficultés d'accès au logement sont un frein dans le recrutement

En l'absence de travailleurs, la qualité du service peut être dégradée et affecter les performances économiques. Le SIVOM des Saisies œuvre pour trouver des solutions. Une des pistes étudiée actuellement est le montage d'une opération multi partenariale, incluant la construction et la gestion d'un ensemble immobilier destiné au logement des permanents et des travailleurs saisonniers

- AGRICULTURE -

AIDES COMMUNALES

QUELQUES CHIFFRES...

6 038 €

2022 : aide transports lisier/fumier -
Séparateur de phase - Composteur

4 724 €

2023 : aide transports lisier/fumier -
Séparateur de phase - Composteur

7 486 €

2022 : cotisation GDS

8 040 €

2023 : cotisation GDS



CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) du

Beaufortain : La commune apporte une aide financière aux exploitations agricoles pour le transport de lisiers-fumiers, séparateur de phase et composteur :

Cette aide tend à :

- éviter une concentration autour des villages et en fond de vallée en encourageant une meilleure répartition des fumures organiques,
- encourager la pratique de compostage des fumiers et la séparation de phase des lisiers,
- optimiser les surfaces d'épandage en respect du règlement sanitaire départemental et éviter l'exportation des effluents d'élevage,
- préserver le capital agronomique des exploitations.



GDS : Le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) est une organisation chargée de la prévention et de la lutte contre les maladies animales.

La municipalité prend en charge la facture des cotisations sanitaires des exploitations agricoles de Hauteluce (bovins et ovins). Des animaux en bonne santé contribuent à limiter les impacts négatifs de l'élevage sur l'environnement et à garantir des produits de qualité pour les consommateurs.



SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL

La commune a signé avec la SAFER une convention d'accord cadre pour préserver le foncier agricole sur le territoire de Hauteluce en juillet 2023.

Cette initiative est une réponse à l'enjeu crucial de la préservation du foncier agricole sur le territoire de Hauteluce. De plus en plus de chalets sont achetés par des « non agriculteurs », ce qui peut entraîner une perte de terres cultivables et une diminution de la production agricole locale. La « convention d'accord cadre » avec la SAFER permet de mettre en place des mesures concrètes pour encourager la valorisation agricole du foncier vendu avec les batis (chalets, granges ...). En outre, le suivi du devenir de ce foncier permettra de s'assurer que ces terres continueront à être utilisées à des fins agricoles à l'avenir. Cette convention est donc un pas important dans la préservation de l'agriculture locale et de l'environnement de la commune de Hauteluce.

Pacte de préférence au profit de la SAFER pendant 15 ans : permet d'être associé à la revente de la propriété en amont

Droit de regard sur la propriété sur une durée de 15 ans

Cahier des charges SAFER

Engagement de l'acquéreur sur la destination de sa propriété sur 15 ans

Association de la SAFER à la gestion du foncier lié au bâti

En association avec la collectivité et la profession agricole



- AGRICULTURE -

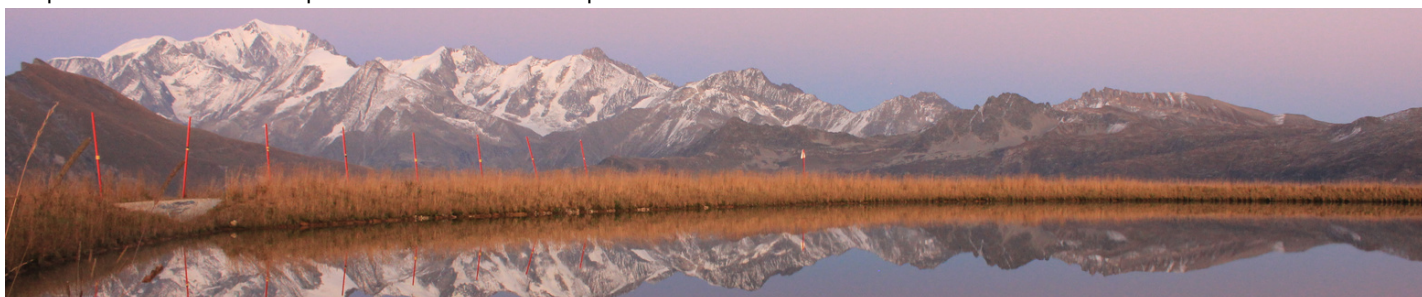
ROUTES PASTORALES - PISTES D'ALPAGES

24

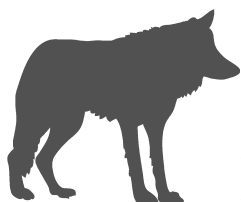
L'importance des espaces naturels en tant que patrimoine pour les générations actuelles et futures est indéniable. L'État et les collectivités territoriales ont la responsabilité de les protéger et de les gérer, afin que les résidents et les visiteurs puissent profiter de paysages de qualité. Il est également essentiel de permettre aux agriculteurs, aux chasseurs, aux randonneurs, aux touristes et aux sportifs de pratiquer leurs activités sans porter atteinte à l'environnement ou causer des conflits d'usage.

L'arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement des véhicules motorisés sur les chemins ruraux, pistes ou routes agropastorales a pour objectifs :

- de limiter la dégradation des chemins et pistes et assurer la conservation des chemins de randonnées,
- d'offrir la meilleure cohabitation à tous les usagers afin qu'ils puissent circuler le plus sécuritairement possible.



PRÉDATION LOUP



Par délibération du 17/02/2022, le Conseil municipal a souhaité réaffirmer sa plus grande inquiétude face à la densification de la population « loup » et sa structuration en meutes sur le territoire.

La situation est d'autant plus complexe que la régulation de la population de loups est un sujet très controversé, avec des opinions divergentes en fonction des acteurs. Les défenseurs des loups soulignent leur importance dans l'écosystème et leur statut de protection, tandis que les éleveurs et les habitants locaux sont préoccupés par la prédation et les conséquences négatives de leur présence, sur l'activité agropastorale et la sécurité des animaux..

Dans ce contexte, le Conseil municipal a appelé à une réflexion collective sur les moyens de concilier les enjeux de conservation de la biodiversité et de la protection des éleveurs et de leurs troupeaux. Des actions concrètes ont été proposées, telles que le renforcement des mesures de prévention face aux attaques du loup, la mise en place de dispositifs d'indemnisation pour les pertes subies par les éleveurs, également la sensibilisation des pratiques touristiques à la réalité du territoire.



Société
d'économie
alpestre
de Savoie

SEA
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE
ALPESTRE DE SAVOIE

La montagne est un environnement fragile et précieux, il est de notre devoir de le préserver.

L'augmentation de la fréquentation touristique estivale dans les zones de montagne peut causer des dommages environnementaux, ainsi que des perturbations de la tranquillité .

Un arrêté municipal a été pris en date du 16/05/2023. Ce dernier porte sur les bonnes conduites à adopter pour le respect de l'espace montagnard.

- Ainsi, il est obligatoire de tenir les animaux de compagnie en laisse, sauf pour les chiens d'éleveurs ou en action de chasse. - Le camping sauvage est interdit sauf autorisation explicite du propriétaire ou exploitant, le bivouac est toléré, sauf dans un périmètre de 100m autour des lacs, retenues collinaires, plans d'eau, etc. - La baignade dans les lacs et les plans d'eau est interdite, tout comme les feux de camps.

- Enfin, il est important de noter que le stationnement est interdit en dehors des parkings prévus à cet effet.

Nous contribuons tous à préserver la beauté naturelle de nos montagnes pour les générations futures.

- ENVIRONNEMENT -

LABÉLISATION FLOCON VERT



Le territoire des Saisies (incluant les communes de Hauteluce et de Villard-sur-Doron) vient d'obtenir officiellement le Flocon Vert. Un label qui met en lumière le travail réalisé par la destination beaufortaine pour la transition écologique, économique, sociale et le développement durable.

Accordée aux destinations œuvrant pour une transition écologique, cette labellisation est l'aboutissement d'un vrai travail collectif initié il y a plusieurs années, qui a fait émerger et valorise les initiatives durables du territoire et de ses acteurs.

DES ATOUTS MAJEURS

Si ce flocon ne tombe pas du ciel, il est en revanche le fruit d'un travail de fond porté par un collectif d'acteurs assurant une parfaite coordination au service du territoire : le SIVOM des Saisies, les communes d'Hauteluce et Villard sur Doron, la SAEM Les Saisies Village Tourisme et la SPL Domaines skiables des Saisies. Cette coordination a déjà permis de mettre en place des actions concrètes en faveur du développement durable, à savoir :

- Un domaine skiable engagé avec l'Observatoire environnemental et son volet pastoral - visant à favoriser les échanges avec les agriculteurs et de prendre en compte l'activité pastorale dans les projets d'aménagement et de gestion du domaine skiable et de l'activité touristique de manière générale (VTT...)
- L'éco-damage, une pratique plusieurs fois récompensée (Trophée de l'éco-damage en partenariat avec Kässbohrer et Mountain Riders dans le cadre du salon Mountain Planet)
- L'éco-mobilité avec lessaisies-express.com mis en place l'hiver dernier.
- La diversification avec une offre pléthorique d'activités été comme hiver, ainsi qu'une dynamique reconnue d'ouverture sur les ailes de saison.
- Une qualité d'accueil avec Le label Diamant Confort, créé par la SAEM les Saisies Villages Tourisme et soutenu par le SIVOM, garantissant la qualité des hébergements (avec critères liés au développement durable) et accompagnant les propriétaires privés dans leur projet de rénovation.
- La Réserve Naturelle Régionale de la tourbière des Saisies - Beaufortain - Val d'Arly. Véritable pépite située au col des Saisies, elle occupe une surface de près de 300 ha, sur laquelle repose une grande partie du domaine nordique.
- La fermeture des routes aux véhicules motorisés vers les sommets en période estivale afin de préserver la montagne.

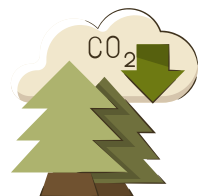
LES ACTIONS À VENIR

Si le label, obtenu pour une durée de 3 ans avec un audit intermédiaire, est une distinction convoitée, il n'est pas pour autant un aboutissement, au contraire !

L'ambition est d'offrir un lieu de vie dynamique toute l'année au service des habitants et visiteurs.

Quatre axes stratégiques ont été identifiés pour mettre en œuvre la vision du territoire :

- maîtrise de l'urbanisme et de l'artificialisation des sols
- décarbonation des activités en ciblant la mobilité et la rénovation énergétique
- diversification des activités
- vie locale sur l'année et participation citoyenne active



Un plan d'actions est déjà tracé pour aller plus loin dans l'engagement avec pour leitmotiv l'innovation tout en restant fidèle aux valeurs du territoire : authenticité, convivialité, esprit de famille, respect de la nature.

Parmi les actions identifiées :

- réalisation du bilan carbone, afin d'avoir une connaissance plus approfondie des impacts pour ajuster les actions
- mise en place d'une charte des acteurs engagés afin de sensibiliser, fédérer et valoriser les acteurs professionnels de la destination souhaitant s'inscrire dans une démarche écologique, durable et solidaire.
- Incitation à la mobilité douce avec l'amélioration continue du transport au sein de la destination via le système de navettes, et poursuite de la promotion du MAAS : [lessaisies-express.com](https://www.lessaisies-express.com)
- Renforcement de la mise en marché des lits non commercialisés dont l'impact sur la destination est principalement d'ordre économique.

O. Reydellet Directeur SAEM

<https://www.mountain-riders.org/lespace-professionnel/le-label-flocon-vert/>

- ENVIRONNEMENT -

COMPOSTAGE COLLECTIF

La commune est dotée d'un composteur collectif situé sur le côté du bâtiment de la mairie.

Ce composteur collectif permet de réduire l'impact environnemental en transformant les déchets organiques en compost. Les résidus alimentaires, tels que les épluchures de légumes et les restes de fruits, peuvent être déposés dans le composteur plutôt que d'être jetés à la poubelle.

Le compost ainsi produit peut être utilisé comme engrais naturel pour les jardins et les plantes. C'est une initiative écologique importante qui permet à la communauté de prendre soin de l'environnement tout en nourrissant la terre.

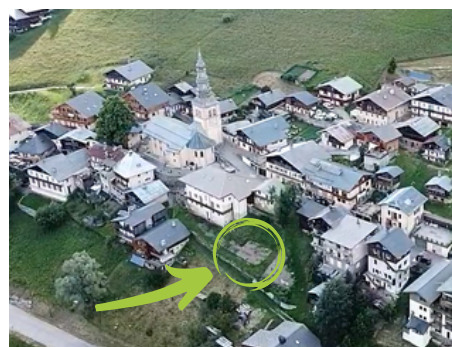
Composter c'est réduire notre empreinte carbone



JARDINS COMMUNAUX

Depuis 2018, afin de contribuer au mieux vivre de chacun, la commune propose à ses administrés un carré de jardin en plein centre du village. Cela permet aux habitants n'ayant pas de terrain de bénéficier d'un espace de verdure où cultiver leurs propres légumes et ainsi, de manger plus sainement tout en réduisant leur empreinte carbone.

Deux carrés potagers situés à l'aval de la mairie sont disponibles en 2024 et à disposition des habitants (gratuitement). Si vous souhaitez jardiner et récolter vos légumes, faites-vous connaître auprès de la mairie dès maintenant.



RESSOURCERIE

La Ressourcerie du Beaufortain est un lieu d'échange et de partage où les habitants peuvent se rencontrer et échanger sur le sujet de la réduction des déchets. Les objets qui sont récupérés sont triés, nettoyés et réparés si nécessaire, avant d'être proposés à la vente dans le magasin de seconde main. Les prix pratiqués sont très attractifs, ce qui permet à chacun de s'équiper à petit prix, tout en faisant un geste pour l'environnement.

En plus de la vente d'objets, la ressourcerie propose également des ateliers de réparation pour les objets du quotidien : petit électroménager, vélos, meubles, etc. Ces ateliers animés par des bénévoles, permettent aux habitants de réparer eux-mêmes, avec l'aide d'experts. C'est une façon de prolonger la durée de vie des objets, de réduire les déchets et d'apprendre de nouvelles compétences.

En résumé, la ressourcerie est bien plus qu'un simple magasin de seconde main, c'est un lieu de vie, d'échanges et de partage, où chacun peut contribuer à la préservation de l'environnement, tout en se faisant plaisir et en apprenant de nouvelles compétences.

1 an en chiffre* à la Ressourcerie du Beaufortain de juillet 2022 à juillet 2023

(*Extrait estimation chiffres du diagnostic de territoire)

- **102 jours d'ouverture - 3 jours /semaine,**
 - **100 m2 de vente,**
 - En 2022 : 19 960 kg collectés et 11 160 kg réutilisés
 - En 2023 : 18 862 kg collectés et 12 370 kg réutilisés
 - **=> Pour 1 an : 41,40 T collectées et 23,53 T réutilisées pour un chiffre d'affaire total de 49 839 €.**
- (Soit un prix d'environ 2118 € par tonne vendue/réutilisée)

Ressources humaines :

- Environ 30 bénévoles (4 284 h de travail uniquement pour les jours d'ouverture au public)
- 1 salariée en CDD par l'AAB depuis 06/ 2022
- 04/2023 acquisition d'un logiciel de gestion ressourcerie.
- 09/2023 mise en ligne du site internet dédié.



- ENVIRONNEMENT -

RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE LA TOURBIÈRES DES SAISIES : 10 ANS !!!

Un bilan riche et positif : C'est le 11 juillet 2013 que le conseil régional créait la Réserve Naturelle Régionale « Tourbière des Saisies - Beaufortain - Val d'Arly » par délibération.

RETOUR SUR 10 ANNÉES DE TRAVAIL EN QUELQUES CHIFFRES :

- **Mieux connaître le milieu :** les inventaires réalisés depuis 2013 ont permis de découvrir **437 nouvelles espèces sur la réserve** portant le nombre d'espèces connues à 1377. Véritable laboratoire à ciel ouvert, 3 études ont été structurantes durant ces 10 ans : l'étude du fonctionnement hydrologique de la réserve grâce aux données LIDAR ; l'élaboration d'un plan de gestion de la centaine de mares présentes sur le site ; l'évaluation concertée des services écosystémiques rendus par la tourbière. **La tourbière des Saisies c'est, en effet, 1.4 millions de tonnes d'équivalent CO2 et 2 millions de mètre cube d'eau stockés !**

- **Mieux le faire découvrir :** **2 sentiers pédagogiques** ont été rénovés dont un sur caillebotis pour permettre au public de découvrir la tourbière sans la piétiner. Ils accueillent **chaque année 30 000 visiteurs**. Une **maison de la réserve** ouverte durant les vacances scolaires estivales est visitée par **4000 personnes chaque été** et un site internet a également été développé (<https://www.reserve-regionale-tourbiere-des-saisies.com>). Les animations thématiques, visites guidées et autres animations scolaires ont permis de sensibiliser un public nombreux et enthousiaste, qu'il soit local ou touristique. Un film, "Le Grand Marais", a également été réalisé, il est accessible gratuitement sur youtube.

- **Pour mieux le protéger :** le statut de réserve a permis la mise en place d'une signalétique claire tout comme l'organisation de tournées de surveillance et la structuration des procédures d'autorisation.



UN ÉTÉ BIEN CHARGÉ :

Pour que les 10 ans soient une réussite, l'équipe de la réserve (Pascal Bibollet-Ruche, Marine Vallée, Anne-Claire Dick de l'ONF ainsi que Pascal Philip, Garde animateur du SIVOM) ont organisé un programme d'animation estival très dense.

Pour commencer, l'ensemble des partenaires de la réserve se sont retrouvés le 1er juillet. A cette occasion, une visite du sentier des Arpelières a permis de retracer ce qu'avait apporté le statut de réserve naturelle au territoire. La sénatrice Martine Berthet, le président du SIVOM Jean-Luc Combaz, l'élue régionale Séverine Vibert, le maire de Crest Voland Christophe Rambaud ainsi que Marion Laffin pour l'ONF ont ensuite pris la parole avant un moment convivial autour d'un buffet. En parallèle un jeu de piste grande nature à destination du grand public a été organisé par l'entreprise mountain games.

C'est ensuite tout au long de l'été que des animations « spéciales » ont été organisées. Citons la nuit des chauves-souris au col des Saisies, la découverte des amphibiens à Covetan, les casse-croustes forestiers moments traditionnels conviviaux animés par les agents de l'ONF ou encore une conférence photo nature à la fraîchement ouverte bergerie de la Palette. Les 11 animations ont rassemblé 223 participants ravis de leurs découvertes.

DES PERSPECTIVES PLEINES DE PROMESSES :

En attendant de pouvoir fêter les 20 ans de la Réserve Naturelle, un nouveau programme d'actions sur les 10 prochaines années est détaillé dans le nouveau Plan de Gestion du site protégé. Inventaires, suivis, travaux de rénovation, nouvelles animations, nouveaux supports, adaptations aux changements à venir et encore bien plus sont d'ores et déjà en cours de réalisation.

Pour plus de renseignement, n'hésitez pas à contacter l'équipe de la Réserve au 06 47 14 47 96.

- SÉCURITÉ -

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

28

Sous la responsabilité du maire de la commune, le Plan Communal de Sauvegarde permet de se préparer préalablement à une crise déclenchée par un risque. Il apporte une formation d'une organisation et des outils techniques pour pouvoir faire face à tous les événements qui pourraient menacer la commune.

Le **PCS** garantit la mise en place d'une stratégie optimale pour la gestion de toute situation de crise, en alertant et informant les populations, en portant secours et en accompagnant la population lors d'accidents ou de catastrophes.

RECENSEMENT PERSONNE VULNÉRABLE

Le recensement des personnes âgées, handicapées ou isolées est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services de la mairie, des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement de tout plan d'urgence.

C'est pourquoi, la mairie est chargée de recenser les personnes vulnérables et d'assurer la mise à jour annuelle des données collectées. Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

En cas de crise sanitaire notamment, le registre permet à la mairie de contacter les personnes isolées pour s'assurer de leur situation.

L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire.

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personnes âgées, handicapées ou isolées.

Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile) mais elle devra ensuite être validée par la personne concernée.

L'inscription sur le registre est opérée à tout moment en téléchargeant le formulaire de recensement sur le site internet ou en contactant la mairie.

Prenez contact avec la Mairie au 04 79 38 80 31

**Personne vulnérable,
Ne restez pas isolée
SIGNALEZ-VOUS !**

DICRIM



Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 précise que le PCS doit contenir le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), pour informer sur les risques et les consignes de sécurité. La préparation

de la commune pour les situations de crise est tout aussi cruciale que la réactivité des citoyens face aux menaces. DICRIM disponible sur notre site internet mais également sur demande à la Mairie.

PLAN D'ACCUEIL HÉBERGEMENT

Ce plan d'hébergement est inscrit PCS, il permet d'organiser le plus rapidement possible, un service d'accueil d'urgence et de proposer un hébergement temporaire dans des salles, établissements publics ou chez des particuliers préalablement recensés pour les accueillir (si vous êtes prêts à accueillir des personnes à votre domicile, merci de vous inscrire auprès de la mairie). Chaque année en début d'hiver, la préfecture propose un exercice PAH (Plan Accueil Hébergement) pour se préparer à l'accueil en urgence d'un grand nombre de personnes en cas de météo exceptionnelle.

Exemple : dimanche 7/01 : 50 naufragés de la route ont été accueillis dans le préau de l'école (avec casse-croûte et boissons chaudes) en attendant qu'une solution de rapatriement leur soit proposée.

SÉCURITÉ INCENDIE

Les **128 points d'eau incendie** (poteaux et points d'eau naturels ou artificiels) sont des dispositifs de lutte contre l'incendie.



La périodicité des contrôles techniques, des actions de maintenance et des reconnaissances opérationnelles des points d'eau sont encadrées. Ils doivent être contrôlés visuellement tous les deux ans par les Sapeurs-Pompiers, et pesés (pressions, débit) tous les 5 ans par la commune (80 pesés en 2021 et l'autre partie en 2022).

DÉFIBRILATEUR

La commune compte 7 défibrillateurs répartis sur les différents secteurs Belleville, Village et Les Saisies.



Ils font tous l'objet d'un contrôle annuel assuré par l'agent de prévention de la commune.

- SÉCURITÉ -

ÉCOLE - PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

Les **Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)** sont de deux types : "Risques majeurs naturels et technologiques" et "Attentat-intrusion".

Ils font partie de la démarche globale de l'éducation à la sécurité. Ils impliquent la réalisation d'exercices adaptés pour chacun d'eux.

Les **exercices** organisés au cours de l'année, **au minimum deux par an**, permettent de vérifier le caractère opérationnel des PPMS et d'assurer leur validation. Des entraînements préalables permettent de préparer les élèves et les personnels à la conduite à tenir en cas de survenue d'un événement majeur et mettre en évidence les évolutions ou adaptations à apporter aux PPMS.

Chaque année, l'école de Hauteluze organise, en partenariat avec la gendarmerie et les commissions sécurité et vie locale, 2 exercices PPMS et 3 exercices incendie par an.



POLICE MUNICIPALE



La police municipale a pour mission la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

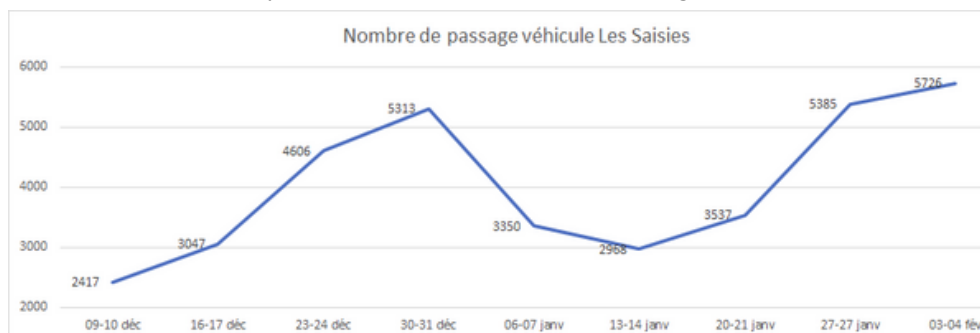
- Le maire édicte des arrêtés municipaux dans tous ces domaines d'intervention, ces arrêtés sont applicables sur le territoire de la commune.
- L'état édicte des règles (code de la Route, de l'Environnement, Pénal, Urbanisme,...), le policier municipal a pour mission de les faire respecter.

En tant qu'agents de police municipale, leur rôle est de veiller au respect des règles et des lois édictées par l'état et les autorités locales. Ils peuvent ainsi intervenir pour prévenir les troubles à l'ordre public, réguler la circulation routière, veiller au respect des normes environnementales ou encore constater les infractions au Code pénal. Les policiers municipaux sont ainsi des acteurs essentiels de la sécurité publique sur le territoire de la commune.

Au sein de notre commune, le policier municipal est un acteur de l'aménagement des infrastructures communales (parkings et routes) et collabore étroitement avec le maire pour la rédaction des règles de circulation et de stationnement, et arrêtés municipaux. Sa mission est en partenariat avec les services de l'Etat tels que la Gendarmerie, le Conseil Départemental et les administrations diverses.

Ses missions principales : accueillir et renseigner, garantir le respect des règles de stationnement et de circulation, réaliser des patrouilles, sécuriser les flux piétons et voitures à la sortie des pistes et les jours d'arrivée...

La police municipale fait également un retour auprès des services de la mairie sur les difficultés rencontrées telles que l'état des chaussées, les dégradations et les encombrements.



Le comptage des véhicules est effectué à partir des données des radars pédagogiques situés entrée Sud (Hauteluze) et entrée Nord (Val d'Arly) de la station.

du 1/12 au 3/12/2023 :

Entrée Sud : 333 777 véhicules

Entrée Nord : 165 089 véhicules

TOTAL = 498 866 VÉHICULES



« Ma sécurité », l'application mobile pour faciliter les échanges avec la gendarmerie et la police

L'application « Ma sécurité » vous permet déjà d'accéder notamment :

- aux services de pré-plainte et de signalement en ligne ;
- à l'ensemble des numéros d'urgence ;
- aux actualités et notifications locales de sécurité qui vous concernent ;
- à un service de tchat 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application ;
- à des conseils de sécurité et de prévention ;
- à une cartographie des points d'accueil, des commissariats et des brigades de gendarmerie autour de vous, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouverture.

- SÉCURITÉ - STATIONNEMENT

30

Depuis 2022, la commune de Hauteluce a lancé une réflexion sur la problématique de stationnement sur notre territoire (village et station). Face à des problèmes récurrents de stationnements insuffisants qui pénalisent la circulation et les opérations de déneigement en saison hivernale, la commune a procédé à de nouvelles organisations :

HAUTELUCE - CHEF LIEU

La réglementation du stationnement rue de la Voûte est reconduite pour l'hiver 2023/2024.

Le stationnement des véhicules est interdit du 15 décembre au 30 avril la nuit, sur les parkings du centre village à Hauteluce, sauf les résidents titulaires de la carte de stationnement autorisé la nuit.

Le formulaire de demande de carte de stationnement pour les résidents est disponible en mairie.

LES SAISIES - PARKING DU SIGNAL

Le parking du Signal +24h des Saisies est payant dans le cadre d'une phase test, pour l'hiver 2023/2024 (tarif : 6€ / 24h).

Les travailleurs saisonniers peuvent bénéficier d'un titre de stationnement remis gracieusement sur présentation d'un justificatif. Inscription au SIVOM des Saisies.

LES SAISIES - PARKING DES CHALLIERS

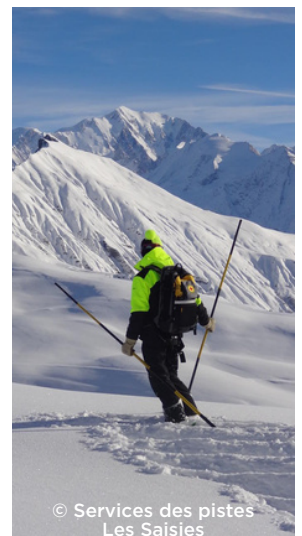
Depuis l'hiver 2023/2024, le parking des Challiers est réservé aux saisonniers avec badge de stationnement fourni par le SIVOM des Saisies sur présentation d'un justificatif de travail. Le stationnement est interdit la nuit.

SÉCURITÉ DES PISTES

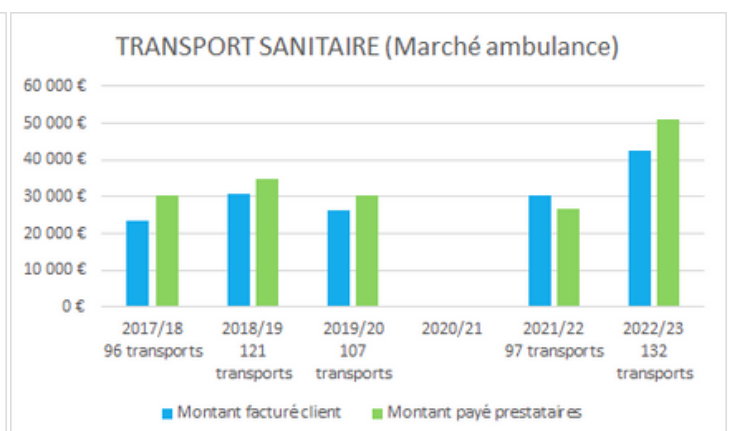
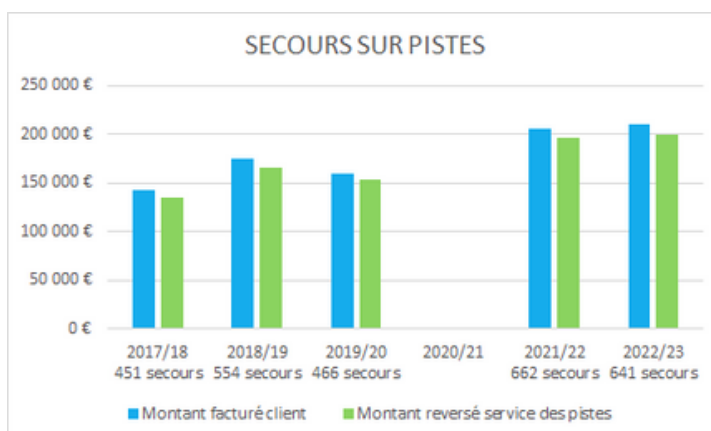
Dans les stations de montagne, les activités liées au développement des domaines skiables impliquent des contraintes spécifiques qui doivent être prises en compte par les Maires dans l'exercice de leur responsabilité et de leur pouvoir de police pour assurer la prévention, la sécurité et l'organisation des secours sur leur territoire.

Les Maires doivent travailler en étroite collaboration avec les gestionnaires de domaines skiables pour s'assurer que les pistes de ski sont bien entretenues et sécurisées pour les skieurs. Ils doivent également veiller à ce que les règles de sécurité soient respectées afin de minimiser les risques d'accidents. Cela implique de travailler en collaboration avec les services de secours locaux, tels que les pompiers et les services de santé, pour s'assurer que les secours sont organisés et prêts à intervenir en cas d'urgence.

Chaque saison, l'ouverture des domaines skiables (Les Saisies et Val Joly) et de toutes les activités sur la commune sont soumises à des arrêtés du maire. Toutes les parties concernées (domaines skiables, services des pistes, écoles de ski, club des sports, prestataires d'activité gendarmerie, police municipale, SDIS, élus ...) sont informées de toutes les dispositions de sécurité nécessaires qui encadrent respectivement chacune des activités.



LES CHIFFRES SUR LES DOMAINES SKIABLES LES SAISIES ET LES CONTAMINES



- COMMUNICATION -

NOUVEAU SITE, NOUVEAU LOOK

Le nouveau site internet de la commune est en ligne depuis le mercredi 14 septembre 2022.

Suite à la refonte du site internet, celui-ci propose une ergonomie plus intuitive, avec un design moderne et enrichi de nouvelles fonctionnalités. Les utilisateurs peuvent désormais naviguer plus facilement à travers les différentes sections du site et trouver rapidement les informations qu'ils cherchent.

Le site internet de la mairie est désormais plus accessible et plus complet. Il a été développé en responsive design pour s'adapter aux différentes résolutions d'écran, permettant aux utilisateurs d'accéder facilement à l'information depuis leur smartphone ou tablette.

Le site est organisé en quatre parties : « Vos démarches, votre quotidien, vos envies et votre commune », chacune fournissant des informations contextuelles pour faciliter la visite des internautes. Il offre également un accès plus rapide et facile à l'ensemble des services proposés.

Grâce à cette amélioration, la mairie renforce sa communication et facilite la vie de ses administrés et visiteurs.

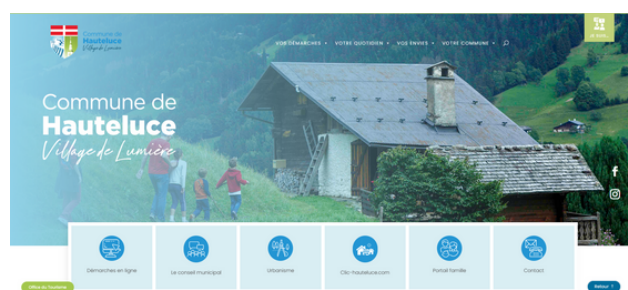
QUELQUES
CHIFFRES...

14 638

nombre de visites 2023

24 132

pages vues en 2023



HAUTELUCE INFOS - lettre municipale mensuelle



Depuis juin 2020, 41 numéros mensuels de l'Hauteluce infos ont été distribués aux habitants. Tous les numéros sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la mairie.

Pour le recevoir directement par email : inscription à la newsletter sur le site.

Il est important de rappeler que ce support est également ouvert aux associations de la commune qui souhaitent communiquer leurs informations telles que les assemblées générales, les manifestations, les fêtes, les concours, ou encore les demandes de bénévoles.

Afin de réduire les coûts, la conception de la lettre municipale mensuelle est élaborée en interne par le secrétariat de la mairie, et l'impression est assurée par un imprimeur d'Albertville. Distribution par la Poste.

coût moyen annuel : environ 5 000 € TTC.

HAUTELUCE ACTUS Facebook

Mentions J'aime de la Page Facebook

1 192

Followers Facebook

1 538



- FINANCES 2023 -

La période budgétaire se poursuit dans un contexte difficile, marqué par une forte inflation, qui va également impacter l'année 2024. Plusieurs décisions financières s'expliquent par cette tendance.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Objet	Budget 2023	Réalisé 2023*
Charges à caractère général	2 033 940	2 009 489
Charges de personnel et frais assimilés	1 400 890	1 340 889
Autres charges de gestion courante	1 248 700	847 766
Charges financières	119 000	99 309
Charges spécifiques	947 687	16 892
Virement à la section d'investissement	1 770 000	0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	187 202
Atténuations de produits	52 000	47 635
Total	7 572 217	4 549 183

44.17 %

Charges à caractère général

TOTAL DÉPENSES

4 549 183 € TTC

29.48 %

Charges de personnel et frais assimilés

18.64 %

Autres charges de gestion courant

2.18 % Charges financières

0.37 % Charges spécifiques

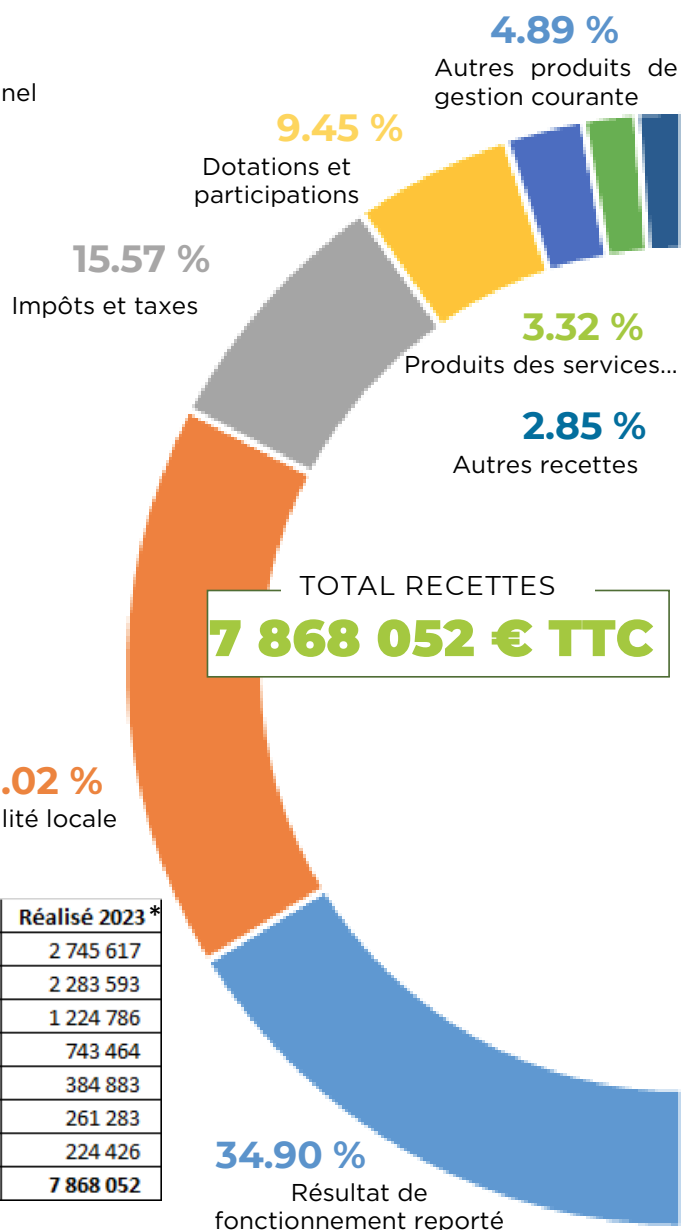
4.12 % Opérations d'ordre de transfert entre section

1.05 % Atténuations de produits

RECETTES

Objet	Budget 2023	Réalisé 2023*
Résultat de fonctionnement reporté	2 745 617	2 745 617
Fiscalité locale	1 990 000	2 283 593
Impôts et taxes	1 303 410	1 224 786
Dotations et participations	821 050	743 464
Autres produits de gestion courante	432 800	384 883
Produits des services, du domaine et ventes diverses	239 340	261 283
Autres recettes	40 000	224 426
Total	7 572 217	7 868 052

* Montants estimés, exercice comptable en cours de clôture

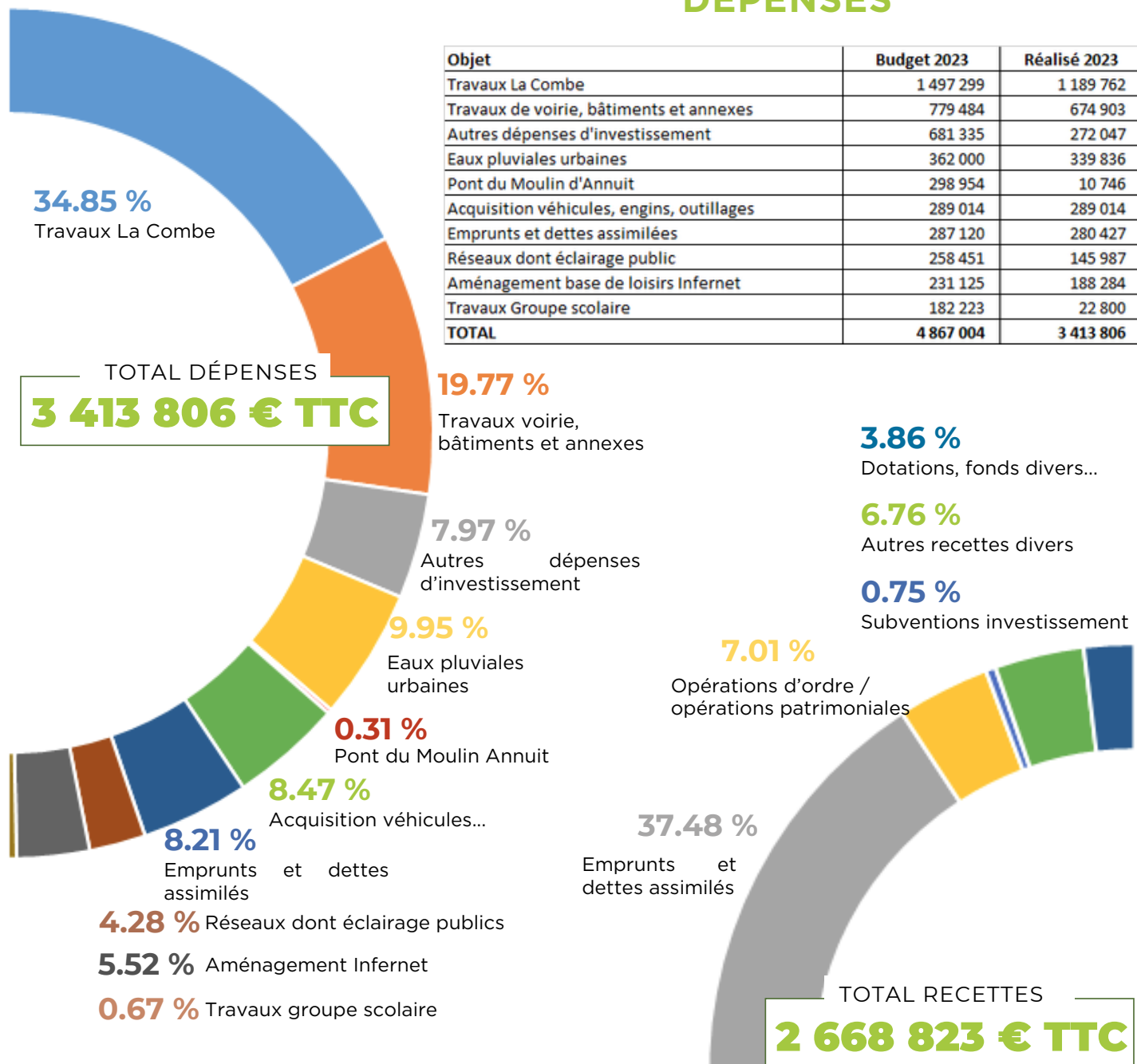


- FINANCES -

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

33



RECETTES

Objet	Budget 2023	Réalisé 2023
Virement de la section de fonctionnement	1 770 000	0
Solde d'exécution de la section d'investissement re	1 178 223	1 178 223
Emprunts et dettes assimilées	1 000 000	1 000 200
Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	362 000	187 202
Subventions d'investissement	247 181	19 908
Autres recettes divers	207 600	180 318
Dotations, fonds divers et réserves	102 000	102 971
Total	4 867 004	2 668 823

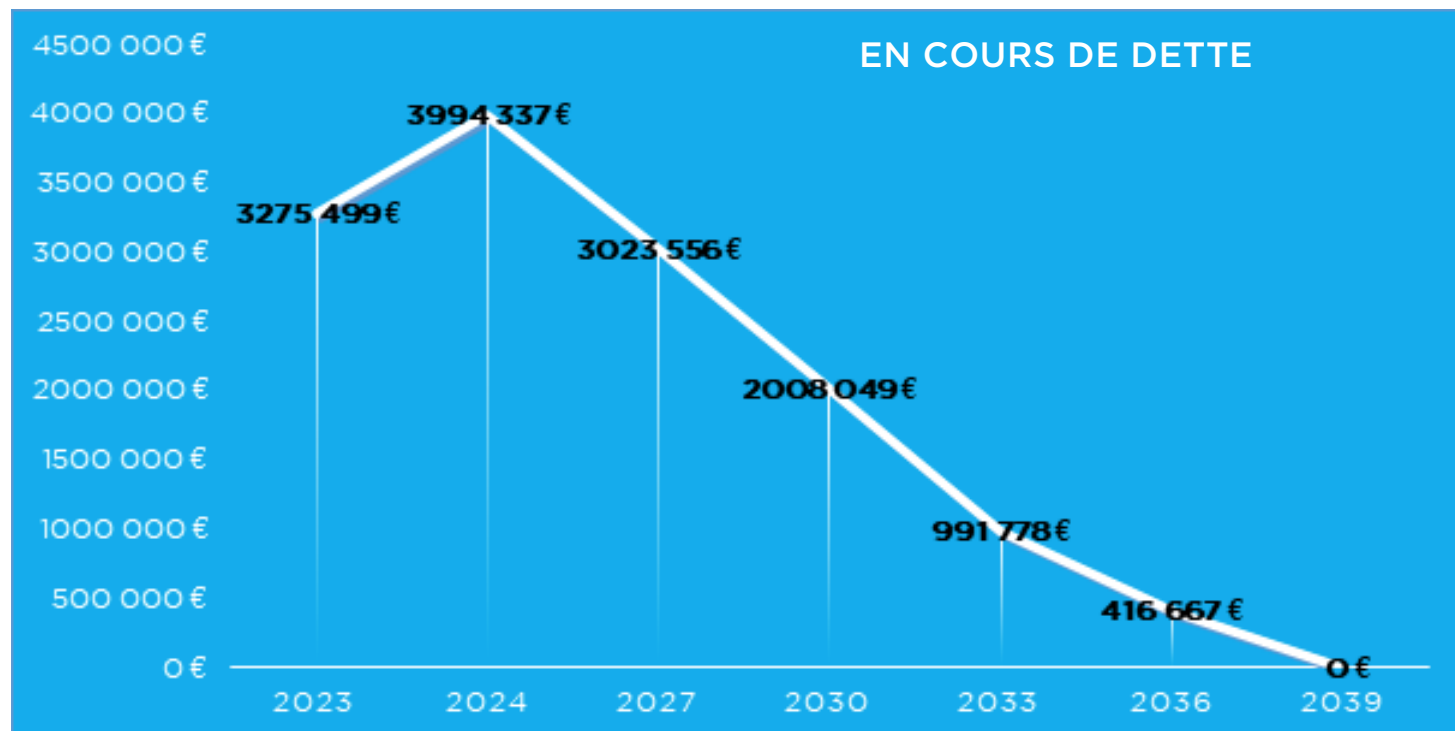
44.15 %

Solde d'exécution

- FINANCES -

EMPRUNT ET ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

En 2023, la commune a souscrit un emprunt de 1 000 000 €, afin de financer ses investissements, en particulier les travaux d'élargissement de La Combe.



FISCALITÉ DE LA COMMUNE DE HAUTELUCE

Afin de financer les hausses des charges de fonctionnement ainsi que les investissements, la commune a décidé de plusieurs mesures.

En 2023, une hausse des taux des impôts des taxes du foncier bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été votée. Elle s'applique uniquement à la part communale de la taxe.

A noter, les taux des impôts en vigueur sur la commune de Hauteluce restent dans la moyenne des taux votés au sein des communes limitrophes.

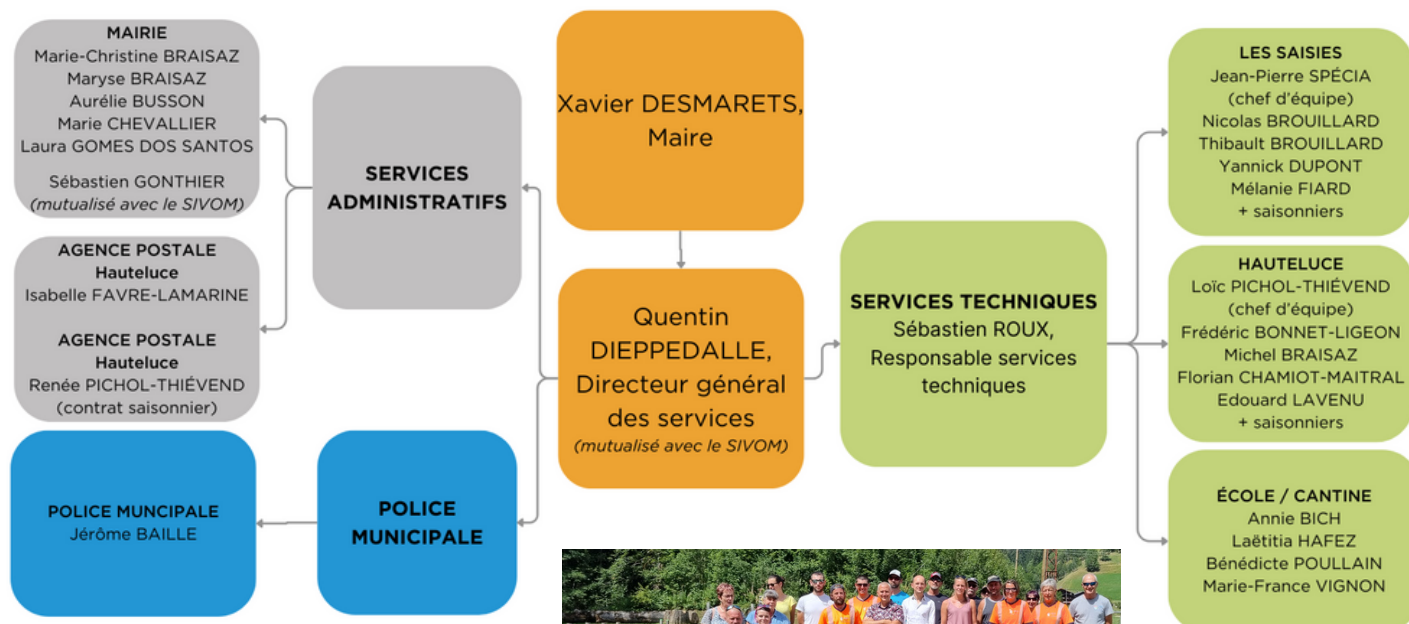
Communes	Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Crest Voland	12,37%	31,60%	121,88%
Beaufort	11,66%	29,77%	145,18%
Hauteluce	10,56%	27,77%	117,50%
Villard-sur-Doron	10,50%	25,20%	128,46%
Queige	8,07%	24,72%	100,95%

Par ailleurs, une majoration de 60% produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sera mise en œuvre à partir de 2024.

- SERVICES PUBLICS -

ORGANIGRAMME DES SERVICES

35



A noter : Une convention de mutualisation est en cours d'élaboration pour une mise en commun de moyens humains et matériels.



BIENVENUE AUX NOUVEAUX AGENTS

- Mélanie FIARD au poste d'agent technique secteur les Saisies en juillet 2022.
- Yannick DUPONT au poste d'agent technique secteur Les Saisies en avril 2023.
- Aurélie BUSSON au poste d'agent administratif (comptabilité) en mai 2023 suite à la fin de mise à disposition de Lauriane GIORIA par le SIVOM des Saisies en janvier 2023.
- Thibault BROUILLARD au poste d'agent technique secteur les Saisies en octobre 2023 suite à la mutation de Michel DÉLÉAGE en juillet 2023.
- Isabelle FAVRE LAMARINE au poste d'agent administratif (agence postale de Hauteluce) en janvier 2024 (précédé de plusieurs remplacements) suite à la mutation de Anne-Cécile ALEX fin octobre 2023.

TITRE D'IDENTITÉ

Vous avez besoin de faire ou renouveler votre titre d'identité (carte d'identité et/ou passeport), trouver un rendez-vous :

- QUEIGE : 04 79 38 00 91 ou www.queige.fr
- ALBERTVILLE : 04 79 10 43 68 ou www.albertville.fr
- UGINE : 04 79 37 33 00 ou www.ugine.com

Photomaton du Beaufortain

Accessible à l'AAB aux horaires d'ouverture habituels



ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS DES SAISIES

36

Le cadre juridique dans lequel les institutions des Saisies évoluaient nécessitait des modifications pour gagner en pertinence. Plusieurs changements concomitants ont été réalisés.

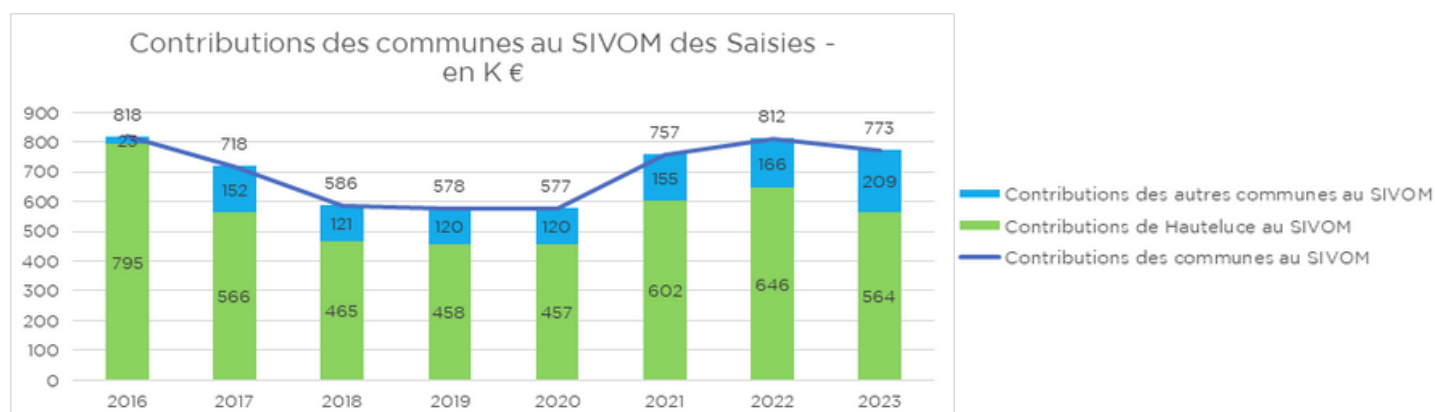
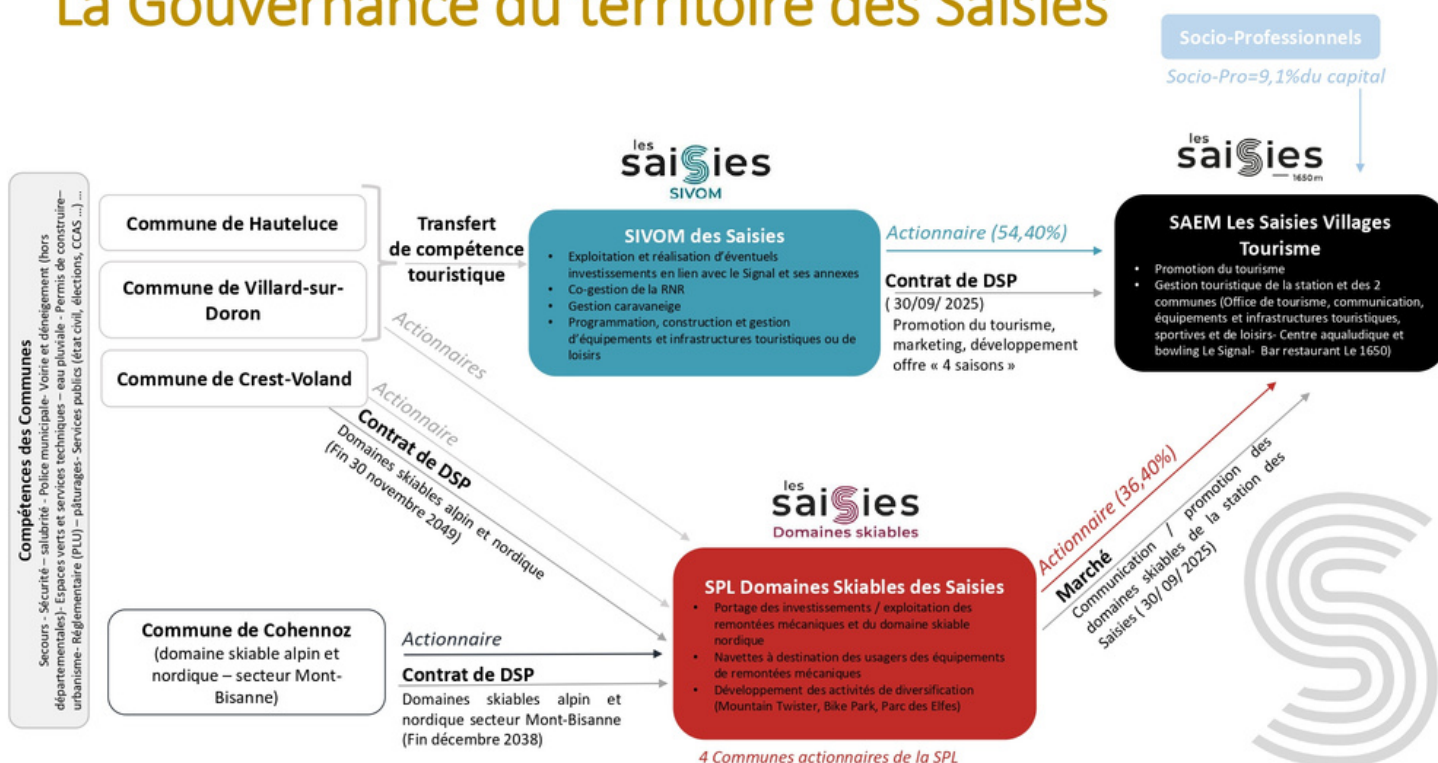
Les statuts du SIVOM des Saisies ont été modifiés :

- Nouveau contour géographique, englobant l'ensemble du périmètre administratif des communes de Hauteluce et de Villard-sur-Doron pour la compétence touristique, pour en confier la gestion à la SAEM Les Saisies Village tourisme.
- Reprise par les communes des compétences « création et gestion des pistes VTT directement desservies par les remontées mécaniques » (Bike Park), ainsi que « Signalétique et entretien des sentiers raquettes/piétons hiver situés dans l'emprise des domaines skiables », pour en confier la gestion par voie contractuelle à la SPL Domaines Skiables des Saisies. Cette réorganisation permet d'avoir un seul gestionnaire en charge des remontées mécaniques et des pistes VTT.

NB : Hors hiver, la gestion des sentiers, (itinéraires piétons et les itinéraires VTT non desservis par les remontées mécaniques), est assurée par le service « activités pleine nature » d'Arlysère qui en a la compétence.

- Nouvelle clé de répartition des contributions entre les communes membres du SIVOM des Saisies.

La Gouvernance du territoire des Saisies



RÉCAPITULATIF DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ARLYSÈRE

Les compétences obligatoires

Conformément à la législation, l'agglomération Arlysère exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes, lesquelles ont évolué depuis la création de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), sous l'effet, notamment, des dispositions de la Loi NOTRe du 7 août 2015 et de la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 :



Entreprendre

Le développement économique

- Les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- La politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- La promotion du tourisme, dont la création d'Offices de tourisme, sauf pour certains secteurs, comme Hauteluce



Urbanisme

L'aménagement de l'espace communautaire

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et schéma de secteur
- La création et la réalisation de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire
- L'organisation de la mobilité au sens du Titre III du Livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même Code



Habitat

L'équilibre social de l'habitat

- Le programme local de l'habitat
- La politique du logement d'intérêt communautaire
- Les actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Les actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire



Politique de la ville

La politique de la Ville

- L'élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de ville
- L'animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Le programme d'actions définis dans le Contrat de ville



Rivières

La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- Dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement



Accueil des gens du voyage

L'accueil des Gens du Voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du voyage

- ARLYSÈRE -



La Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Distribution de l'eau potable

- Compétence prise par anticipation, obligatoire à compter du 1er janvier 2026)



Assainissement des eaux usées

- Dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT (compétence prise par anticipation, obligatoire à compter du 1er janvier 2026)

Les compétences supplémentaires

Outre les compétences obligatoires, l'Agglomération Arlysère et les communes membres ont fait le choix d'exercer des compétences dans les domaines suivants, afin de favoriser la cohérence des actions sur le territoire :

- La gestion d'**équipements sportifs et culturels** d'intérêt communautaire et d'équipements structurants :

Médiathèques, écoles de musique et de danse, piscines, plans d'eau et bases de loisirs, cinémas...

- **L'action sociale** d'intérêt communautaire :

Actions du CIAS en faveur de l'enfance, la petite enfance et des personnes âgées.

- **L'agriculture et la forêt** :

Étude et gestion de projets de développement agricole et/ou forestier de dimension territoriale, soutien à la profession agricole et aux filières agricoles et bois, création et gestion d'une plateforme bois énergie.

- La **gestion des sentiers**, destinés à des pratiques de loisirs ou touristiques :

Création, aménagement, gestion et entretien de sentiers de dimension territoriale destinés à des pratiques de loisirs ou touristiques.

Études et création d'aménagements destinés à promouvoir et développer la pratique du vélo (usages déplacements, loisirs et tourisme) en complémentarité et cohérence avec les autres collectivités compétentes (communes, Département, Région).

- La protection et la mise en valeur de l'**environnement** et du **cadre de vie** :

Actions de lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

- Les **politiques territoriales** contractuelles :

Définition et mise en œuvre des politiques territoriales contractuelles proposées par l'Europe, l'État, la Région ou le Département.

- La **santé** :

Développement et maintien de l'offre de soins : acquisition, construction, rénovation, aménagement et gestion des biens immobiliers destinés à la location à des professionnels de santé, regroupés en Maison de santé, en Pôle de santé, ou destinés à l'être.

- ASSOCIATIONS -

AMICALE DES HAUTELUCIENS



L'amicale des hauteluciens créée en 2022 est composée d'un président, un secrétaire, un trésorier, une dizaine d'adhérents et le logo reflète notre village..

Le but de cette association est de dynamiser et faire renaître la convivialité.

Autour d'un bol de soupe, un verre de vin chaud ou à taper le carton, tout le monde se retrouve pour passer un bon moment.

Pour nous joindre :

Tel : 06.16.74.08.59 / 06.84.37.42.56

Mail : lamicaledeshauteluciens@gmail.com

AMIS DU PATRIMOINE DE HAUTELUCE

Elle a pour objet la restauration et la valorisation du patrimoine d'Hauteluce, qu'il soit matériel (immeubles, objets, sites) ou immatériel (langage, traditions).

Composition du bureau : Présidente : Josiane Tercinet-Duc, Vice-présidents : Patrick Cuvex-Combaz, Jean Enderlin, Trésorier : Eric Gorgeu, Secrétaire : Catherine Gorgeu

Mail : amis.patrimoine.hauteluce@gmail.com

Nombre d'adhérents : 41

Activités de valorisation/préservation :

- *visite commentée des six chapelles lors des journées du patrimoine
- * recensement des croix et oratoires, avec perspective de publication
- * séances d'apprentissage du patois intéressant une quinzaine de participants, soit parfaits locuteurs, soit semi-locuteurs, soit apprentis ; dix séances entre septembre 2022 et novembre 2023
- * recensement des chasubles des chapelles dont certaines ont vraisemblablement été réalisées à Hauteluce et projet en cours de financement d'un chapier et d'une armoire de présentation pour l'Ecomusée

Activités de restauration :

- *chapelle de Saint-Sauveur : l'Association a apporté sa contribution à la réfection du toit sous la forme de bois, résultat de coupes de sapins offerts par les membres de l'Association puis transformés en chevrons et pannes. Tous les chevrons ont été utilisés ; il reste cinq pannes stockées aux Saisies
- *objets des chapelles : l'Association apporte son aide à la constitution des dossiers intéressant la préservation/restauration de peintures (soit classées soit inscrites au titre des monuments historiques) en grande souffrance dans les chapelles du Pré et du Planay et apportera son appui au financement des restaurations éventuelles.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



- Présidente : Amandine Braisaz / Vice-présidente : Marjorie Barnasson / Trésorière : Caroline Pichol-Thievend / Secrétaires : Carole Chamiot-Clerc et Violaine Ferré
- apehauteluce@gmail.com <https://www.facebook.com/APEHauteluce>
- Nombre d'adhérents : 63 familles
- L'association des parents d'élèves organise des actions afin de financer les activités scolaires !

- ASSOCIATIONS -

ASSOCIATION SAISIES SPORTS INDOOR

40

L'association propose des tarifs préférentiels pour le centre le Signal ainsi que la pratique de différents sports tout au long de l'année (même hors saison):

- lundi et jeudi soir : badminton et squash (en dehors des horaires d'ouvertures du Signal)
- mardi soir : sport collectif et ouverture de la salle de musculation

horaires en inter saison : 18H30 à 20H30 - durant la saison de 19H à 21H

le matériel est fourni pour l'activité badminton et collectif mais pas pour le squash

Bureau : Anthony Pirault, président - Francis Favre, trésorier - Anastasia Vezzoli, secrétaire

<http://www.facebook.com/Assi-les-Saisies-Sports-Indoor-264035442110939>

06 24 77 00 16 - environ 130 adhérents

LE GRAND PARACHUTAGE

Une histoire, notre histoire, ne pas oublier, en être fiers.



Née en novembre 2021, l'association a pour objet d'assurer auprès du grand public et des passionnés d'Histoire un devoir de mémoire, notamment auprès des jeunes générations.

Actions pour assurer la pérennité, l'enrichissement et la transmission de la mémoire en ce qui concerne les faits militaires et leur environnement social lié à la Seconde Guerre mondiale, la Résistance, les combats de la libération, les services spéciaux alliés en Savoie, le bataillon Bulle, et plus particulièrement faire vivre et pérenniser la mémoire du parachutage du 1er août 1944 au col des Saisies, du bataillon Bulle et de la mission UNION II.

Présidente : Laurence Bouré - Vice-Président : Jean-Louis Perquin - Trésorière : Marie-Christine

Braisaz - Secrétaire : Colette Renaudin

Conseil d'administration : Jean-Louis Ainoz, Lou Bouré, Jean-Luc Combaz, Jean-Paul Cuvex-Combaz, Roland Daguet, Patrick Eckl, Christophe Metge, Patrice Pichol.

71 adhérents en 2023

Site : www.legrandparachutage.com

Mail : legrandparachutage@gmail.com

CLUB DES SPORTS DES SAISIES



Le club s'adresse aux enfants à partir de 6 ans et propose la pratique du ski alpin ou du ski nordique en compétition.

Plus de 180 licenciés, dont 74 petits Hauteluciens participent aux entraînements proposés.

Les adultes qui le souhaitent peuvent également rejoindre la section Masters nordiques.

Le club organise de nombreuses compétitions régionales, nationales (comme le Samsé National Tour) ou internationales (FIS en ski alpin).

5 jeunes représentent notre station au plus haut niveau: Justine Braisaz, Eliott Piccard, Pablo Banfi, Clara Direz et Julia Simon.

Si vous souhaitez rejoindre le Club des Sports des Saisies ou si vous souhaitez le soutenir (Partenariat ou Mécénat), vous pouvez contacter le club par mail : info@clubdessportslessaisies.com

Site Internet: <https://clubdessportslessaisies.com>

- ÉTAT CIVIL -

LE CARNET de 2022 EN CHIFFRES

4 NAISSANCES

9 MARIAGES

8 DÉCÈS

■ Du 1er janvier au 31 décembre 2022 (renseignements relatifs aux avis de mention en notre possession)

Pour se mettre en conformité avec le règlement général sur la protection des données, le service état civil ne publiera les avis de naissances, de mariages qu'après l'accord des intéressés.

NAISSANCES À ALBERTVILLE :

18 juillet : Eva VIGNON, fille de Cédric VIGNON et Laura GOMES DOS SANTOS

29 août : Armand PALLUEL, fils de Romain PALLUEL et Adeline FANDART

21 novembre : Marie GUINIOT, fille de Fabien GUINIOT et Charlène DELEGLISE

29 décembre : Sofia CHAMIOT-MAITRAL, fille de Florian CHAMIOT-MAITRAL et Katerina JURCIKOVA



MARIAGES :

6 mars : Pierre-Mathieu WAGENAAR et Tiphaine LAGIER

2 avril : Henri BACHY et Odile TEYSSIER

21 mai : Emilien BOCHET et Inès VIDAL

11 juin : Estéban LAGIER et Pauline AVOCAT

18 juin : Yann BOUCHAGE et Pauline NOIRAY

25 juin : Jacques DROUET et Ombeline LEGOUZ de SAINT-SEINE

09 juillet : Thibault DAVID et Philipine GACHET

10 septembre : Hervé MOLLIER et Laetitia PICHOL

17 septembre : Anthony JOSEPH et Pauline PLUMET



DÉCÈS :

21 Janvier : Henri BOCHET à l'âge de 89 ans

18 Février : Noelle CUVEX-MICHOLIN à l'âge de 75 ans

2 mars : Serge PROVINSIAL à l'âge de 66 ans

26 avril : Jean Michel FORESTIER à l'âge de 67 ans

30 mai : Annette FAVRE veuve PICCARD à l'âge de 92 ans

13 octobre : Serge COLAS à l'âge de 63 ans

23 décembre : Marie BONNET-LIGEON DIT LE GRAND veuve PICHOL à l'âge de 97 ans

Le 27 décembre : Vincent CHAMBON à l'âge de 51 ans



- ÉTAT CIVIL -

LE CARNET de 2023 EN CHIFFRES

12 NAISSANCES

4 MARIAGES

6 DÉCÈS

■ Du 1er janvier au 31 décembre 2023 (renseignements relatifs aux avis de mention en notre possession)

Pour se mettre en conformité avec le règlement général sur la protection des données, le service état civil ne publiera les avis de naissances, de mariages qu'après l'accord des intéressés.

NAISSANCES À ALBERTVILLE :

21 janvier : Clément CESCO, fils de Aurélien CESCO et Laurence PICHOL

3 février : Emilien LAGIER, fils de Estéban et Pauline LAGIER

24 février : Laura CHAUMONTET, fille de Gauthier CHAUMONTET et Carole CHAMIOT-CLERC

3 mars : Liam VALENTE, fils de Simon VALENTE et Julie BON-MARDION

21 mars : Elio TAFFANEAU, fils de Morgan TAFFANEAU et Fanny OLIVIER

22 mars : Gabin PALLUEL, fils de Théo PALLUEL et Lucie BERTOLACCINI

11 mai : Nils CALLAMARD, fils de Robin CALLAMARD et Sarah BRAISAZ

8 août : Charlie PICHOL-THIEVEND, fils de Yannick PICHOL-THIEVEND et Lise-Marie CUVEX-COMBAZ

1 septembre : Augustin LAGIER, fils de Wilson LAGIER et Elisa MAITRE

14 septembre : Agathe DESPLANQUES, fille de Pierre DESPLANQUES et Audrey AVOCAT

17 septembre : Taho et Ayden LAGIER, fils de Quentin LAGIER et Adeline DUC

MARIAGES :

20 mai : Matthieu PALMIERI et Charline COUGNAUD

24 juin : Pascal GUYOT et Nathalie FUSIER

5 août : Valentin COLLET et Cloé COMMANDEUR

9 septembre : Danny PALLUEL-BLANC et Bélinda CAPOGNA

DÉCÈS :

25 février : Lucien DUCREY à l'âge de 75 ans

23 mars : Valentine COURRAT veuve BOCHET à l'âge de 86 ans

21 avril : Henri-Gilbert BONNET-LIGEON DIT LE GRAND à l'âge de 95 ans

27 juin : Irma BRAISAZ veuve PERRIER à l'âge de 91 ans

12 septembre : Béatrice ALEX à l'âge de 48 ans

1 décembre : Marthe ROSSAT veuve BELMONDO-BAPTENDIER à l'âge de 93 ans



INFOS PRATIQUES



MAIRIE DE HAUTELUCE

154 rue de la Voûte 73620 Hauteluce

☎ 04 79 38 80 31 - contact@mairie-hauteluce.fr
Ouvert du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h30
Fermée mercredi après-midi et vendredi après-midi

URBANISME

Consultance architecte conseil sur RDV (secrétariat mairie)

EMPLOI

Retrouvez nos offres d'emploi sur www.mairie-hauteluce.fr/emploi/

HAUTELUCE

☎ 04 79 32 79 49
du lundi au vendredi : de 9h à 11h45



LES SAISIES

☎ 04 79 38 93 44
uniquement en saison
du lundi au vendredi : de 8h45 à 13h15



BIBLIOTHÈQUE HAUTELUCE

Hiver : lundi et vendredi de 16 h à 18 h
Été : lundi, mercredi et vendredi de 17h à 19h
assurée par des bénévoles

CRÈCHE LES DOUDOUS



☎ 04 79 31 24 49



AAB

☎ 04 79 38 33 90
du lundi au jeudi : 8h15-23h et 13h30-17h30
vendredi : 8h15-12h

FRANCE SERVICES



Maison de Services Au Public
Accompagnement démarches administratives
(MSAP) à Beaufort (AAB) 04 79 38 33 90



TRÉSOR PUBLIC ALBERTVILLE

Lundi au vendredi : 8h30-12h30
⚠ Mercredi & vendredi sur RDV



DÉCHETTERIE BEAUFORT

Hiver : lundi, mercredi et vendredi : 8h-13h ;
samedi 8h-13h et 14h-17h
Été : lundi au vendredi : 8h-13h ; samedi : 8h-13h et 14h-17h

Conseiller Numérique

Accompagnement numérique, ordinateur, tablette smartphone, internet, démarches en ligne, informatique, etc.

Permanences AAB : du mardi au jeudi
de 8h30-12h et 13h30-16h30
ou sur RDV Damien FRANCART 07 72 46 94 77

RESSOURCERIE BEAUFORTAIN



Mercredi : 9h-12h30 ; vendredi 14h-18h
Samedi 9h-12h30 et 14h-18h

ANNUAIRE MÉDICAL



- | | |
|---|----------------|
| • Cabinet médical des Saisies : | 04 79 10 63 51 |
| • Pharmacie des Saisies : | 04 79 38 93 01 |
| • Infirmières Les Saisies : | 06 71 51 70 72 |
| • Infirmières Beaufort : | 06 86 49 48 83 |
| • Ostéopathe Les Saisies : | 06 37 48 40 10 |
| • Kinésithérapeutes Villard-sur-Doron : | 04 79 38 27 79 |
| • Kinésithérapeutes Beaufort : | 04 79 38 35 40 |
| • Dentistes Beaufort : | 04 79 38 32 91 |
| • Dentistes Flumet : | 04 79 31 60 60 |
| • Podologue Beaufort : | 04 79 38 37 55 |
| • Services à la personne ADMR : | 04 79 32 94 48 |
| • Manon Frison (aide soignante) : | 06 59 08 24 40 |

les
saisies
— 1650 m

Fête ses

60

ANS

21 FÉVRIER 2024
de 18h15 à 21h



60 ANS DE LA STATION DES SAISIES

60 ans, les noces de Diamant ! Une belle histoire d'amour entre Les Saisies et le ski naissait l'hiver 1963/1964. 6 décennies de projets, de personnages hauts en couleur, d'anecdotes et de souvenirs.

Au programme :

A partir de 18h15 : rendez-vous devant l'Office de Tourisme des Saisies en centre station pour l'allumage de la flamme Olympique et discours sur le parvis de l'Office de Tourisme.

18h45 - 19h15 : remontée de l'avenue des Jeux Olympiques en compagnie d'une déambulation lumineuse jusqu'à l'espace Erwin Eckl.

19h15 : spectacle lumineux avec un mapping retraçant l'histoire de la station sur le front de neige

20h00 : feu d'artifice.

Plus d'infos : www.lebeaufortain.com/les-saisies-ont-60-ans-comment-un-petit-col-alpin-est-devenu-une-grande-station-de-ski/

80 ANS DU PARACHUTAGE



Une semaine de commémoration du 28 juillet au 4 août 2024

Cet événement a obtenu le LABEL MISSION LIBÉRATION de l'État

Dimanche 28 juillet au vendredi 2 août : Salle Cristal aux Saisies

- Ouverture de l'exposition salle Cristal aux Saisies.
- Ouverture du cycle de 11 conférences gratuites.

Mercredi 31 juillet : Lac de la Girotte

- Cérémonie d'hommage à la Compagnie du Lac et au Capitaine Bulle

Judi 1er août : Monument du parachutage aux Saisies

- Cérémonie commémorative du 80ème anniversaire du parachutage

Du jeudi 1er au dimanche 4 août : parking du col

- Ouverture du Camp "Liberté" : Reconstitution d'un camp militaire

Vendredi 2 août :

- Séance de cinéma en plein air au Camp Liberté

Samedi 3 août :

- "Bal clandestin" au Camp Liberté animé par le groupe "Nancy and Pitt"

Dimanche 4 août : 14 h Clôture camp liberté



1er août 1944 au col des Saisies

